

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

DOCUMENTU D'ORIENTAZIONE BUDGETARIE PER
L'ESERCIZIU 2025

DOCUMENT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR
L'EXERCICE 2025

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Voir annexe.

WWW.ISULA.CORSICA



CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

DIBATTITU D'ORIENTAZIONE DI BILANCIU

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

TABLE DES MATIÈRES

Introitu.....	3
Partie I - Le Cadre réglementaire et la trajectoire budgétaire 2025-2027	5
<i>A - Le contenu de la loi de finances de 2025 : des mesures qui impactent les ressources de la CDC, dans un contexte économique fragile</i>	<i>5</i>
<i>B - Actualisation de la trajectoire financière sur la période 2025-2027.....</i>	<i>7</i>
B - 1 Actualisation du cadre prospectif	7
B - 1 - 1 Les prévisions et projections de recettes	8
B - 1 - 2 Les prévisions et projections de dépenses.....	11
<i>C - Les engagements pluriannuels prévisionnels au 31 décembre 2024</i>	<i>12</i>
C - 1 Les stocks d'autorisations en investissement	12
C - 2 Les stocks d'autorisations en fonctionnement	16
<i>D - La structure et la gestion de la dette de la Collectivité de Corse au 31 décembre 2024.....</i>	<i>20</i>
<i>E - L'état des effectifs de la Collectivité de Corse au 31 décembre 2024</i>	<i>22</i>
Partie II – Les orientations de la Collectivité de Corse en matière de politiques publiques	25
<i>A - La modernisation de l'administration, préfiguration du statut d'autonomie</i>	<i>25</i>
A - 1 La modernisation de l'administration : une évolution préfigurant les changements institutionnels25	
A - 2 La concrétisation du statut d'autonomie.....	28
A - 2 - 1 En matière foncière et d'aménagement du territoire	28
A - 2 - 2 En matière de politique linguistique.....	30
A - 2 - 3 En matière d'accès à la culture et de protection du patrimoine.....	31
A - 2 - 4 En matière de reconnaissance d'un ancrage en Méditerranée et en Europe	33
A - 3 La construction d'une autonomie dans les secteurs stratégiques	34
A - 3 - 1 La recherche de l'autonomie alimentaire de la Corse en rénovant le modèle agricole.....	34
A - 3 - 2 L'autonomie énergétique	36
A - 3 - 3 L'autonomie hydraulique.....	38
<i>B - Le déploiement des politiques publiques prioritaires pour la période 2025-2027</i>	<i>40</i>
B - 1 Construire une société solidaire et inclusive.....	40
B - 2 Construire un modèle économique adapté à la Corse.....	42
B - 3 Poursuivre la construction d'un tourisme durable et maîtrisé	44
B - 4 Soutenir et interconnecter les territoires	45
B - 4 - 1 Les infrastructures routières	47
B - 4 - 2 Les infrastructures portuaires et aéroportuaires.....	48
B - 4 - 3 Les transports routiers	48
B - 4 - 4 Les infrastructures ferroviaires, chemins de fer et mobilité	49
B - 4 - 5 Une connexion numérique optimisée	49
B - 5 Protéger l'environnement naturel et sauvegarder des espaces sensibles	49
B - 5 - 1 La forêt et la prévention des incendies.....	49
B - 5 - 2 La protection des espaces naturels.....	50
B - 5 - 3 Les déchets.....	52
Conclusion	54

Introitu

En vertu de ses compétences, la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et des Corses, déploie des politiques publiques ayant vocation à façonner un modèle de développement durable, levier indispensable pour promouvoir une société émancipée et solidaire.

Cette vision du modèle de développement est aujourd'hui au cœur du projet politique porté par le Conseil exécutif de Corse et la majorité territoriale. Pour y parvenir, la Collectivité de Corse dispose de moyens financiers limités, qui ne permettent pas de financer complètement le rattrapage de retards historiques qui handicapent le territoire et les déplacements, ni de répondre aux enjeux du XXI^{ème} siècle, au premier rang desquels s'impose la transition écologique et énergétique.

La structure de ses recettes, atone en comparaison des collectivités de strate régionale et sous-dimensionnée, impose de réformer en profondeur les moyens financiers dont elle dispose, dans le cadre d'un nouveau pacte financier, fiscal et budgétaire avec l'Etat, conformément aux demandes portées par le Conseil exécutif de Corse et validées par l'Assemblée de Corse à de multiples reprises, notamment dans la délibération n° 23/089 AC du 5 juillet 2023, *Autonomia*.

En corollaire, les dépenses de fonctionnement connaissent inévitablement une évolution mécanique, du fait notamment de l'augmentation de la précarité, qu'éclaire en Corse le chiffre de 18,4 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Or les concours de l'Etat, sous forme de dotations ou de programmes spécifiques, ne constituent plus des leviers financiers suffisants. Tenant compte de contraintes et de chiffres vertigineux, ce dernier a adopté un budget dans un contexte politique incertain et instable, appelant les collectivités territoriales à contribuer à l'effort de redressement des finances publiques à hauteur de 2,2 milliards d'€, dont 840 millions pour les Régions.

Il impose également des mesures d'ordre réglementaire qui viennent impacter le coût de la masse salariale, notamment par la hausse des cotisations employeurs territoriaux visant à résorber le déficit de la CNRACL.

La loi finance pour 2025 applique une forte baisse des recettes fiscales des collectivités : si l'impact des différents dispositifs demeurent à évaluer, les mesures d'écrêtement de la TVA pourrait représenter un manque à gagner pour la Collectivité de Corse de l'ordre de 7 millions d'€.

Toutes les collectivités territoriales sont ainsi contraintes d'opérer des choix drastiques de gestion. Au niveau des Régions, 8 d'entre elles ont opéré des coupes budgétaires sur des postes fondamentaux, pour faire des économies allant de 65 millions pour Centre-Val de Loire à 760 millions pour l'Île-de-France. La formation professionnelle, la culture et les énergies renouvelables, l'agriculture, le logement constituent les principaux postes diminués.

Au niveau des départements, les mesures d'économie de la loi de finances auront des incidences sur les missions telles que l'entretien des voiries et des ouvrages d'art, les politiques éducatives, le soutien à la mobilité, les actions culturelles et sportives, le maintien d'un service de secours efficient notamment, dans un contexte de hausse des allocations

individuelles de solidarité (AIS). Départements de France rappelle d'ailleurs que 70 % des dépenses des départements sont non pilotables.

A titre d'exemple, le département de la Somme a pris des dispositions inédites pour un effort budgétaire sans précédent, tant en fonctionnement qu'en investissement, estimé à plus de 24 millions d'euros. Dans l'Ain, c'est un plan d'économies de 15 millions d'€ en 2025 qui a ainsi été engagé.

C'est dans ce contexte que s'insère le rapport sur les orientations budgétaires prévu par l'article L. 4425-5 du Code général des collectivités territoriales : « *dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, le président du conseil exécutif présente à l'Assemblée de Corse un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail* ». Il revêt une dimension stratégique particulière pour l'année 2025.

Quelles que soient les perspectives à dégager, notamment à travers le statut d'autonomie, la Collectivité de Corse a fait le choix de garantir les équilibres prudentiels, en adoptant une gestion plus rigoureuse dans les économies à appliquer. Il convient de sécuriser la trajectoire financière sur trois années, en préservant les ratios et indicateurs financiers dans un contexte de raréfaction de la ressource.

Il faut pour cela diminuer les dépenses de fonctionnement des services de la Collectivité de Corse et des agences et offices.

Il faut démultiplier les efforts, pour trouver des marges de manœuvres nouvelles et de nouvelles recettes.

Cette stratégie claire doit permettre de sauvegarder les ratios en toutes hypothèses et de mener un combat politique pour que la Collectivité de Corse soit dotée des prérogatives et ressources adaptées à sa mission et à ses besoins.

En revanche, ces choix ne constituent pas uniquement des mesures de gestion. Ils reflètent la volonté intangible du Conseil exécutif de Corse de maintenir, dans la continuité des années précédentes, un haut niveau d'investissement visant à mettre en œuvre son projet et ses objectifs stratégiques correspondant aux intérêts de la Corse et des Corses.

Le présent rapport d'orientations budgétaires s'articule en deux parties :

- La première est consacrée au cadre réglementaire et à la trajectoire budgétaire 2025-2027 actualisée, décortiquant les indicateurs financiers annuels et pluriannuels et renforçant le constat déjà rappelé d'une inadéquation entre les capacités budgétaires de la Collectivité de Corse et l'importance des politiques publiques qu'elle doit mettre en œuvre (I) ;
- La deuxième présente de façon synthétique les orientations de la Collectivité de Corse en matière de politiques publiques (II).

Partie I - Le Cadre réglementaire et la trajectoire budgétaire 2025-2027

La Collectivité de Corse évolue dans un contexte national incertain au niveau politique et au niveau financier.

Il convient de présenter les données nationales qui vont avoir un impact sur la trajectoire de la collectivité, tant au niveau des recettes qui se raréfient que des dépenses, qui vont mécaniquement augmenter (A). La prise en compte de ces éléments s'intègre dans la trajectoire financière pluriannuelle de la Collectivité de Corse (B) et la gestion globale des effectifs (C).

A - Le contenu de la loi de finances de 2025 : des mesures qui impactent les ressources de la Collectivité de Corse, dans un contexte économique fragile

- **Les mesures de loi de finances 2025 et leurs conséquences sur les finances des collectivités territoriales**

La censure du Gouvernement, entraînant l'abandon du Projet de Loi de Finances en décembre 2024, a engendré un manque de visibilité sans précédent pour les finances publiques locales, rendant complexes les prévisions budgétaires pour les Collectivités.

Cette situation a plongé l'ensemble des collectivités dans la plus grande incertitude.

Le budget 2025 s'inscrit donc dans un contexte national et institutionnel encore plus incertain que les années précédentes.

La loi de finances 2025, adoptée le 6 février 2025, comporte ainsi des dispositions qui concernent les collectivités territoriales, notamment les régions et les départements :

- La mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales à hauteur de 1 milliard d'euros (appelé Dilico), en remplacement du fonds de précaution du gouvernement précédent, se traduit ainsi par un prélèvement opéré sur les collectivités qui passe de 2,8 Md€ à 1 Md€ : la contribution des Régions est ramenée à 280 M€ au lieu de 530 M€, avec une application limitée à la seule année 2025.
 - En tant que bénéficiaire du fonds de solidarité, la Collectivité de Corse est exonérée du dispositif de contribution et en bénéficiaire, conformément aux règles de redistribution fixées dans la loi de finances pour 2025 (10 % du prélèvement des collectivités contributrices sera affectée sur la période 2026-2028).
- La taxe sur les certificats d'immatriculation : possibilité de moduler l'exonération de cartes grises sur les véhicules électriques et la suppression de la possibilité pour les

Régions d'accorder des exonérations aux véhicules hybrides (tarif plafond sur les cartes grises restant fixé à 60 €).

- Le gel des fractions de TVA locales en 2025 sur la base des encaissements 2024 et un maintien en l'état de l'actuel taux de FCTVA.
- La fixation d'un complément de dotation continuité territoriale de la Corse en 2025 pour un montant de 50 M€.
- L'allocation aux Régions d'une fraction de TICPE de 215 M€ pour 2025 conformément au protocole Etat/Région en faveur des formations sanitaires et sociales visant à reconduire la compensation pour les formations infirmières.
- L'instauration d'un « versement mobilité régional » pour les Régions à un taux plafond fixé à 0,15 % de la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés.
- L'intégration des majorations régionales de TICPE, dites Grenelle : la loi de finances pour 2025 acte une intégration dans l'accise nationale de TICPE des majorations régionales au taux plafond actuel, qui sera donc neutre pour les recettes des régions et les prix à la pompe. L'autre effet de cette mesure est de supprimer le pouvoir de taux des régions en recette.

→ La Corse était l'une des seules régions à ne pas avoir activé cette majoration.

- La hausse de la cotisation CNRACL à 3 points par an est également retenue sur une période de 4 ans soit 12 points au total à l'horizon 2028.
- Au titre des mesures qui concernent les départements : la loi de finances pour 2025 valide le relèvement de + 0,5 point pour 3 ans des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), avec la possibilité d'exonérer intégralement les primo-accédants, ce qui le porterait à 5 % contre 4,5 % actuellement.

- **Sur le plan national, le contexte économique et financier du budget 2025 demeure préoccupant**

L'évolution du taux de croissance national serait limitée à + 1,1 % (hypothèse du Gouvernement) ou + 1,2 % en 2025 selon la Banque de France. Elle serait tirée par la demande intérieure privée, dans un contexte de baisse de l'inflation (passant sous la barre des 2 %, à 1,8 % en moyenne annuelle).

L'Europe économique est fragilisée avec l'Allemagne, partenaire majeur de la France, qui voit sa situation économique se détériorer avec une stagnation, voire une récession en 2024, liée à la faiblesse des investissements des entreprises et à la chute de la production industrielle.

L'endettement national atteint un niveau historique.

En France, l'objectif de déficit public pour 2025 s'établit - 5,4 % du PIB, après un dérapage prévisionnel réévalué début novembre à - 6,1 % en 2024 et - 5,5 % en 2023.

La dette publique dépasse les 3 228 Md€, soit 112 % du PIB mi-2024, après le niveau déjà record de 110,6 % atteint fin 2023.

Cette situation a conduit l'Europe à déclencher une procédure pour déficit excessif en juillet dernier. En conséquence, les taux d'intérêts sont restés élevés, en fin d'année 2024. Les trois baisses de taux de la BCE entre juin et octobre ont été neutralisées par la hausse des marges bancaires. Ils devraient baisser modérément en 2025.

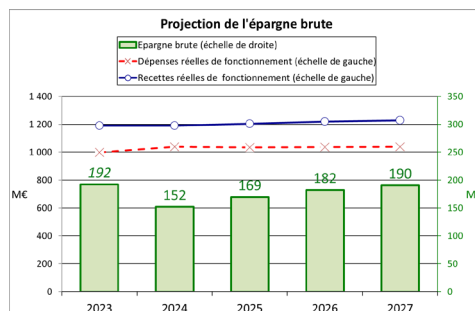
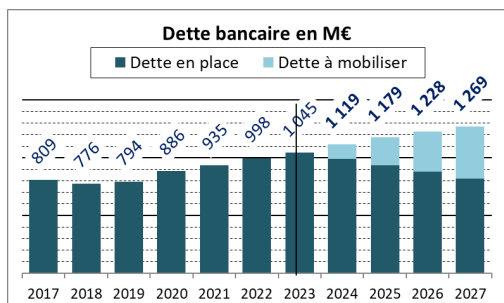
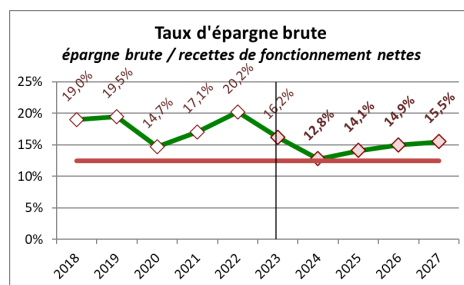
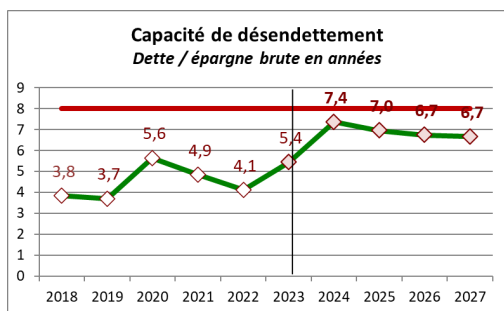
Malgré ce contexte et ces contraintes, la stratégie financière de la Collectivité sera poursuivie pour permettre le maintien des investissements et le développement durable et solidaire du territoire, en mobilisant tous les leviers financiers à sa disposition.

B - Actualisation de la trajectoire financière sur la période 2025-2027

B - 1 Actualisation du cadre prospectif

L'actualisation du cadre prospectif permet de modéliser la trajectoire budgétaire pluriannuelle de la Collectivité de Corse à droit constant sur la période 2025-2027. Cette trajectoire permet de décliner les choix politiques retenus par le Conseil exécutif de Corse en matière de dépenses d'investissement pour la période mais également sur la trajectoire de dépenses de fonctionnement. Dans un contexte national politique et économique dégradé, le tableau ci-dessous permet d'illustrer les principales hypothèses de la trajectoire sur la période 2025-2027.

Trajectoire Budgétaire de la CdC- Actualisation 2025-2027										
hors CFF et complément DCT 2022/2023/2025	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes réelles de fonctionnement courantes nettes	1 067	1 100	1 068	1 128	1 200	1 190	1 191	1 204	1 220	1 229
Variation		3,1%	-2,8%	5,6%	6,3%	-0,8%	0,1%	1,1%	1,3%	0,8%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors atténuations & provisions)	864	886	911	936	958	998	1 039	1 035	1 037	1 039
Variation		2,5%	2,9%	2,7%	2,4%	4,2%	4,1%	-0,5%	0,3%	0,1%
dont dépenses réelles de gestion	836	857	888	914	937	972	1 007	1 000	1 000	1 000
dont intérêts	29	28	23	22	21	26	32	35	37	39
Epargne brute récurrente	202	214	157	193	242	192	152	169	182	190
Recettes réelles d'investissement nettes hors de	78	86	67	74	121	121	107	80	78	78
dont FCTVA	26	21	21	18	28	25	29	22	20	20
dont recettes sectorielles et diverses	52	64	46	56	63	76	79	58	58	58
Dépenses réelles d'investissement	299	306	342	377	491	418	397	373	379	384
dont investissements	266	273	256	316	339	366	343	310	310	310
dont capital de la dette	33	33	37	48	45	52	54	63	69	74
Emprunt bancaire	0	50	129	97	108	99	128	123	118	116
Dette bancaire au 31/12	776	794	886	935	998	1 045	1 119	1 179	1 228	1 269
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taux d'épargne brute	19,0%	19,5%	14,7%	17,1%	20,2%	16,2%	12,8%	14,1%	14,9%	15,5%
Capacité de désendettement	3,8 ans	3,7 ans	5,6 ans	4,9 ans	####	5,4 ans	7,4 ans	7,0 ans	6,7 ans	6,7 ans



A droit constant et sur la base des différentes hypothèses retenues pour la période la trajectoire budgétaire à l'horizon 2027 permet d'afficher une capacité de désendettement à 6,7 années et un taux d'épargne brute de l'ordre de 15,5 % à distance des seuils prudentiels.

B - 1 - 1 Les prévisions et projections de recettes

Les hypothèses et les estimations de recettes 2025 sont établies avec prudence, sur la base des projections liées au contexte économique national incertain et des encaissements qui seront constatés lors du CFU 2024.

En 2025, les recettes de fonctionnement encaissées (fiscales + sectorielles) seraient en très légère évolution (+ 1,1 %) par rapport aux encaissements 2024.

Face à ce constat, les prévisions des principales recettes fiscales et sectorielles pour le Budget Primitif 2025 sont établies sur les hypothèses prudentielles suivantes :

- Les DMTO : Une estimation prudente des DMTO à 87 M€ pour 2025

Le produit des DMTO à destination des départements a connu 2 années exceptionnelles en 2021 et 2022. A contrario, en 2023 et 2024, ce produit connaît un fort repli avec une baisse respective de - 13 % et - 15 %. Cette évolution résulte de la hausse des taux d'intérêt, du ralentissement des crédits immobiliers et de l'inflation. Cela a eu pour conséquence directe d'enrayer la dynamique du marché immobilier. Pour rappel, les recettes relatives aux DMTO 2022 représentaient un montant de 108 M€. En 2023, elles ont été de 95 M€ pour atteindre environ 80 M€ en 2024 soit une perte nette de 28 M€ sur les deux exercices. On peut néanmoins constater un rebond sur le mois de décembre 2024 (+ 13 % par rapport aux 11 mois), permettant d'entrevoir une possible reprise sur l'année 2025.

La prévision 2025 prend en compte le relèvement de + 0,5 point sur 3 ans (avec une possibilité d'exonération pour les primo-accédants). La loi de finances pour 2025 fixe donc le plafond du taux des DMTO à 5 % contre 4,5 % aujourd'hui. La majoration du taux fera

l'objet d'une délibération de l'Assemblée de Corse afin d'acter le nouveau taux de prélèvement pour les 3 années à venir.

- Les droits sur la consommation de tabacs : Une estimation de 157 M€ pour 2025

Comme en 2024, les prix des tabacs ont augmenté sous l'effet de la nouvelle hausse nationale, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2025, et de l'alignement des prix corses sur ceux du continent (+ 5 %). Ainsi, la comparaison entre les volumes des ventes et les encaissements 2023 et 2024 confirme une baisse des volumes de l'ordre de 13% pour une évolution des recettes de + 2,8 %. Il est proposé, par prudence, dans la mesure où il est impossible de modéliser l'effet prix sur le volume des ventes 2025, de retenir une prévision de 157 M€, soit sensiblement le montant des encaissements constatés en 2024. La prévision pourra faire l'objet d'un réajustement en fonction des évolutions des ventes en 2025.

- Les fractions de TVA : Une prévision de 258 M€ pour 2025

Le PLF 2025 confirme un gel des quotes-parts de TVA reversées aux collectivités en 2025, par un recalage de l'assiette de référence sur le produit collecté par l'État l'année précédente, en l'espèce l'année 2024, qui avait déjà fait l'objet d'un écrêtement.

→ Cette mesure vient directement impacter la dynamique de recette de la Collectivité de Corse. Sur la base des hypothèses de croissance (+ 1,1 %) et d'inflation (1,8 %) sur lesquelles repose le PLF 2025, ces fractions de TVA auraient pu générer un reversement de + 7 M€ pour 2025.

- La taxe sur les transports de voyageurs : Une prévision de 36 M€ pour 2025

Le nombre de voyageurs a connu en 2024 une hausse de l'ordre 2 %. Les encaissements de cette taxe ont évolué dans les mêmes proportions, pour atteindre 36,5 M€. L'hypothèse retenue pour 2025 est de 36 M€ et pourrait faire l'objet d'un réajustement en cours d'année, au regard des chiffres de voyageurs, avec notamment la mise en place du dispositif d'achat de flux aériens (conséquence directe sur l'évolution du nombre de voyageurs et donc sur le montant des encaissements de la taxe sur les transports de voyageurs).

- La fraction de TICPE Corse : Une prévision de 53 M€ pour 2025

Le montant encaissé en 2025 correspondra aux volumes de produits pétroliers consommés en 2024, dont la consommation a été estimée sensiblement équivalente à celles de l'année précédente. La prévision pour 2025 est de 53 M€.

- La Taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules à moteur pour 2025

L'Assemblée de Corse a adopté, en octobre dernier, la majoration de tarifs et de taux pour la taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules à moteur.

En prenant en compte le nouveau tarif de 43 € par cheval fiscal (contre 27 € précédemment) et la suppression de la gratuité de la carte grise pour les véhicules hybrides, la prévision de

recette sera de l'ordre de 18 M€ soit environ 8 M€ de plus que le montant des encaissements sur l'ancienne tarification.

- Malgré cette augmentation, le tarif appliqué en Corse reste parmi les moins élevés au niveau national, largement en deçà de la moyenne nationale (49,45 € au 1^{er} janvier 2025).

La loi de finances 2025 a validé la faculté accordée aux Régions de moduler l'exonération de cartes grises sur les véhicules électriques en la portant à 100, 50 ou 0 %. Dans le même temps, le texte issu supprime la possibilité pour les Régions d'accorder des exonérations aux véhicules hybrides en matière de cartes grises.

Ainsi, le tarif des cartes grises pour les véhicules électriques sera porté à 43 €/CV. Le coût estimé de cette recette complémentaire serait de 0,8 M€ portant ainsi la prévision 2025 de la taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules à 18,8 M€ (contre 10 M€ par ans sur la base de l'ancienne tarification).

- **La Taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel pour 2025**

L'Assemblée de Corse a adopté, en octobre dernier, la réduction de la minoration du pourcentage de 30 % à 10 % du tarif continental. La prévision d'encaissement pour 2025 serait de l'ordre de 4,9 M€, soit environ 1 M€ de plus.

- **La Revalorisation 2025 de la Dotation de Continuité Territoriale (DCT) pour 2025 : 50 M€**

Depuis 2009, le montant de la dotation de continuité territoriale perçu par la Collectivité de Corse a été figé et n'évolue plus selon l'inflation. Ce gel affecte d'autant plus les ressources de la Collectivité de Corse que les coûts d'exploitation du service public de transport maritime et aérien ont fortement augmenté.

Face à ce contexte, les lois de finances pour 2022 et 2023 avaient majoré, à titre exceptionnel, la dotation de continuité territoriale à hauteur respectivement de 33 et 40 M€.

Ces dispositions ne sont néanmoins pas pérennes. Or, le caractère structurel de la surinflation dans le transport court courrier et long courrier a été confirmé en gestion 2023 avec les compagnies délégataires. La loi de finances pour 2025 a adopté le versement d'une enveloppe complémentaire de 50 M€ pour 2025 portant ainsi le montant de la DCT à 237 M€.

- **Les recettes sectorielles de fonctionnement** pour 2025 représenteraient un montant de 105 M€.

Au regard de ces prévisions, l'évolution de recettes réelles de fonctionnement pour 2025 devrait permettre d'afficher une légère évolution de l'ordre un + 1,1 % par rapport aux encaissements de 2024, soit 1,204 Md€ (prévisions CA 2024 : 1,191 Md€).

- **Concernant les recettes d'investissement**, elles sont ajustées à un montant de l'ordre de 58 M€ (hors emprunts). Le FCTVA estimé à 22 M€ équivaut au niveau de réalisation de 2024 ; sur les dépenses d'investissement de 343 M€.

- **Les autres recettes d'investissement** sont constituées des cofinancements divers (PEI/PTIC, FEDER).

B - 1 - 2 Les prévisions et projections de dépenses

Le Conseil exécutif confirme les orientations des précédents exercices budgétaires et fixe pour 2025 une trajectoire actualisée en termes d'investissement, cette dernière étant directement impactée par les contraintes d'incertitude sur le dynamisme des recettes.

Cet objectif suppose une diminution des dépenses de fonctionnement et un pilotage rigoureux, tant en interne des services de la Collectivité de Corse qu'au niveau des agences et offices.

Il s'agira donc de :

- ✓ **Conserver les ratios de solvabilité de la Collectivité de Corse à distance des seuils d'alerte**

L'objectif de la trajectoire proposée par le Conseil exécutif fixe à l'horizon 2027 une capacité de désendettement de 6,7 années et un taux d'épargne brute supérieur à 15 %, soit à distance des seuils d'alerte (9 années de capacité de désendettement et 12,5 % de taux d'épargne).

- ✓ **Poursuivre une politique d'investissement soutenue sur le territoire, sur la période 2025-2027**

Sur les trois derniers exercices (2021-2024), la Collectivité de Corse aura consacré **1,048 Mds d'euros en dépenses d'investissement** directement sur le territoire insulaire (339 M€ en 2022/ 366 M€ en 2023 et 343 M€ en 2024).

Pour la période 2025-2027 les projections de dépenses d'investissement prévoient un volume d'interventions en dépenses d'investissement de **930 Md€, soit environ 310 M€ par an**.



Conformément aux objectifs fixés par le Conseil exécutif, la Collectivité de Corse poursuit sa volonté d'investir fortement sur le territoire. Elle doit cependant être corrélée à la capacité budgétaire définie par la dynamique des recettes sur la période. A droit constant sur sa

structure de recettes, la projection de dépenses d'investissement reste dans le même ordre de grandeur que celle présenté lors du DOB 2024.

✓ **Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement sur la période :**

Sur la période 2025-2027, la maîtrise des dépenses sectorielles de fonctionnement (hors dette) à un seuil proche de 1 Md€ est une condition indispensable pour maintenir un niveau d'investissement supérieur à 300 M€ sur la période, au regard des prévisions d'évolution de recettes fiscales (à droit constant).

Compte-tenu de l'inflation, du glissement vieillesse-technicité (GVT) et des mesures réglementaires, le maintien d'un niveau de dépenses de fonctionnement analogue à celui de l'exercice antérieur nécessite, pour être absorbé, des mesures de gestion de nature à dégager des économies.

Cette évolution est effectuée en neutralisant le complément de DCT, voté en loi finances 2025.

C - Les engagements pluriannuels prévisionnels au 31 décembre 2024

La Collectivité de Corse gère la majorité de son budget annuel en autorisations de programme, AP (investissement) et d'engagement, AE (fonctionnement) sauf pour les rémunérations, la dette et les opérations financières.

Ces autorisations sont ensuite déclinées en crédits de paiements pour la gestion annuelle. La consommation des crédits de paiement se fait sur plusieurs exercices, notamment en investissement, sur des projets longs.

Chaque année, un état du stock au 31/12/N permet de savoir ce qu'il reste à mandater sur les différentes AP/AE. Ce stock équivaut au montant disponible qu'il est possible de dépenser sur une affectation précise. Chaque année, la direction des finances propose aux différents services de la Collectivité de Corse de procéder à un toilettage des affectations et engagements pour supprimer les projets qui sont terminés ou annulés.

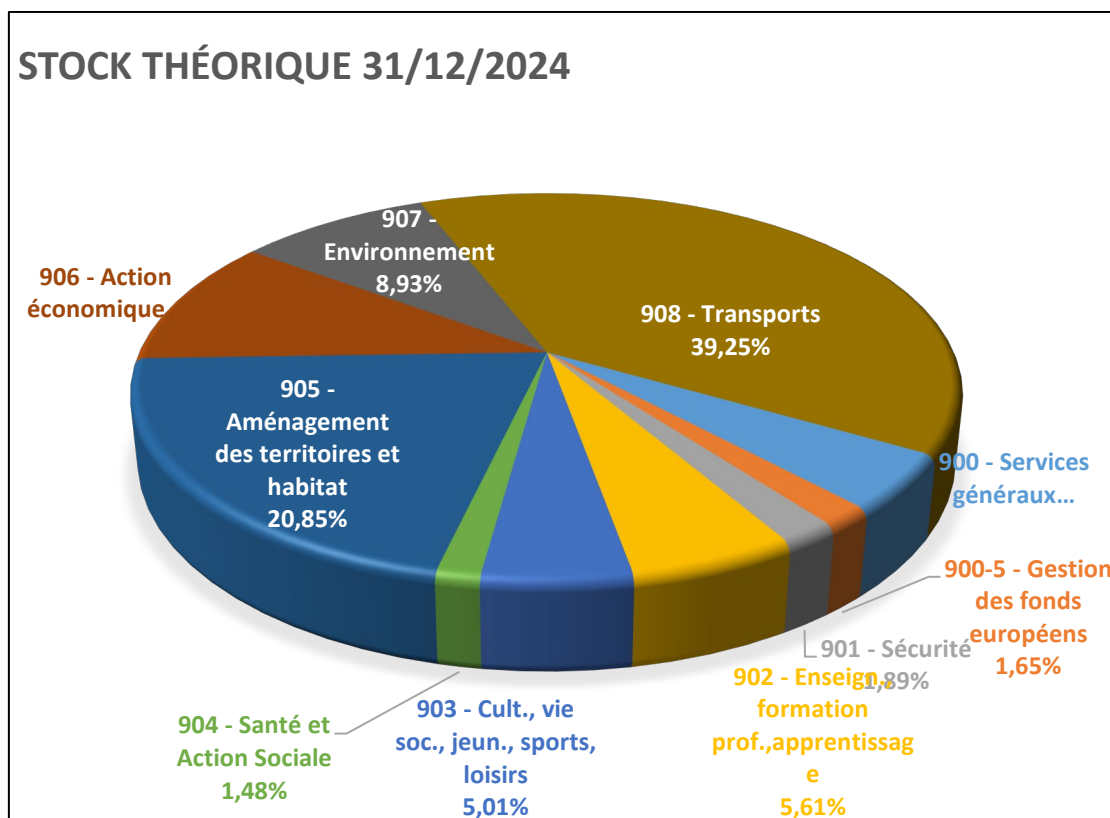
C - 1 Les stocks d'autorisations en investissement

Le stock d'autorisations de programmes (AP) au 31 décembre 2024 s'établissait à 1,004 Mds€, en diminution de 18,73 % par rapport au stock du CA 2023 (1,236 Mds€).

Le tableau qui suit propose une photographie du stock prévisionnel d'AP arrêté au 31 décembre 2024. Le stock définitif sera présenté au compte financier unique 2024. Ces montants permettent néanmoins de constater la structure du stock par chapitre fonctionnel, à une période proche de la clôture budgétaire.

En l'état actuel des affectations, engagements et mandatements, le stock théorique d'investissement au 31 décembre 2024 serait de **1,004 Mds€**.

Chapitres	Stock 31/12/2023	Autorisations votées 2024	Affectations 2024	Annulations 2024	Mandatements 2024	Stock théorique 2024
900 - Services généraux	56 455 353,41	17 830 000,00	8 876 000,00	8 113 533,32	10 064 352,51	47 153 467,58
900-5 - Gestion des fonds européens	40 439 929,43	15 000 000,00	2 614 967,10	2 994 320,64	23 537 899,85	16 522 676,04
901 - Sécurité	14 848 895,62	17 187 352,00	17 187 335,00	2 771 902,24	10 325 575,23	18 938 753,15
902 - Enseign., formation prof., apprentissage	65 421 336,95	20 000 000,00	17 905 510,10	3 864 093,88	23 177 502,76	56 285 250,41
903 - Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	57 401 552,94	15 977 685,00	14 393 599,73	1 327 972,67	20 177 633,29	50 289 546,71
904 - Santé et Action Sociale	15 632 718,58	3 780 000,00	3 202 353,44	227 780,78	3 723 411,41	14 883 879,83
905 - Aménagement des territoires et habitat	243 812 391,84	62 984 033,10	54 566 376,41	20 282 319,70	68 760 995,57	209 335 452,98
906 - Action économique	110 910 381,65	51 053 800,00	45 927 333,85	11 045 535,71	38 951 296,37	106 840 883,42
907 - Environnement	106 522 004,64	30 175 120,00	28 228 267,03	17 071 197,02	27 998 283,89	89 680 790,76
908 - Transports	525 205 951,62	110 000 000,00	53 343 000,00	72 327 615,08	112 139 785,40	394 081 551,14
Dépenses imprévues						
TOTAL	1 236 650 516,68	343 987 990,10	246 244 742,66	140 026 271,04	338 856 736,28	1 004 012 252,02



La partie la plus importante du stock est portée par la politique « Transports » représentant un montant prévisionnel de 394,081 M€, soit 39,25 % du stock total dont la répartition est la suivante :

- Réseaux routiers : 261,202 M€ (66 %)
- Ferroviaire : 65 M€ (16 %)
- Ports/Aéroports : 64,6 M€ (16 %)

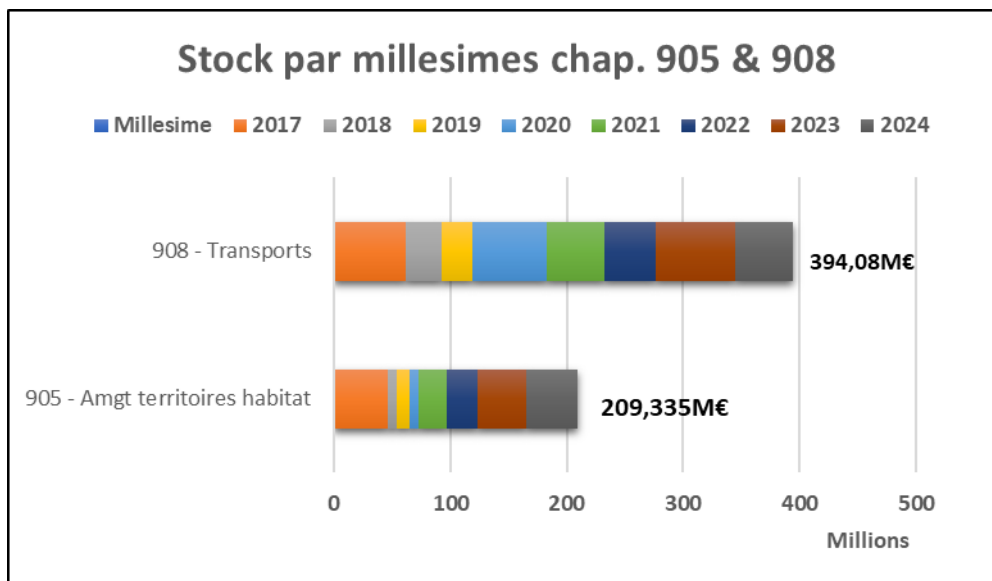
98 % du stock de cette politique sont des opérations sous maîtrise d'ouvrage, 2 % sont des subventions.

La seconde politique la plus importante au niveau du stock est l'aménagement du territoire et l'habitat (209,335 M€) :

- Aides aux communes et associations : 123,541 M€ (59 %)
- Habitat logement : 31,9 M€ (15 %)
- Haut débit, SIG, technologies de l'information et communication : 49,5 M€ (23 %)

75 % du stock sont pour les subventions, 24 % pour la maîtrise d'ouvrage et 1 % pour l'Agence d'Urbanisme de la Corse.

Le graphique ci-dessous montre le stock millésimé sur les deux principales politiques :



Le chapitre environnement laisse apparaître un stock de 89,680 M€, réparti comme suit :

- 22,6 M€ pour l'AEP assainissement avec des subventions aux communes et intercommunalités ;
- 3,6 M€ pour les opérations hydrauliques de l'OEHC sous maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse.
- 19,7 M€ pour les actions de l'Office de l'Environnement ;
- 27,5 M€ pour les actions propres de l'OEHC ;
- 10,6 M€ pour les actions relatives aux espaces naturels, milieux aquatiques, sanitaires et écologiques.

10 % du stock sont des opérations sous maîtrise d'ouvrage, 27 % sont des subventions, et 63 % pour les investissements des agences et offices (OEC, OEHC, AUE).

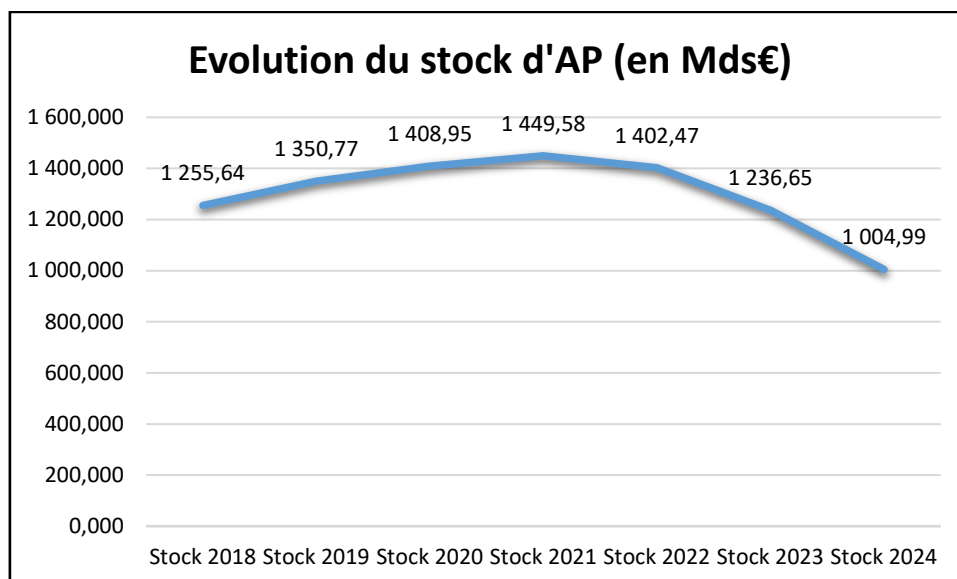
Pour l'action économique, la plupart des AP du stock concernent les actions de l'ATC, l'ADEC et l'ODARC (98 M€ sur un total de 106 M€).

Les autres politiques sont à un niveau inférieur ou égal à 5 % du stock total d'AP.

Sur la base des prévisions du taux d'affectation (71,5 %) et des mandatements 2024, le stock théorique au 31 décembre 2024 devrait s'établir à **1,004 Md€, soit une diminution de 18,73 %.**

Cette variation est le résultat du travail de toilettage et d'annulation des services pour environ 140 026 271,04 €.

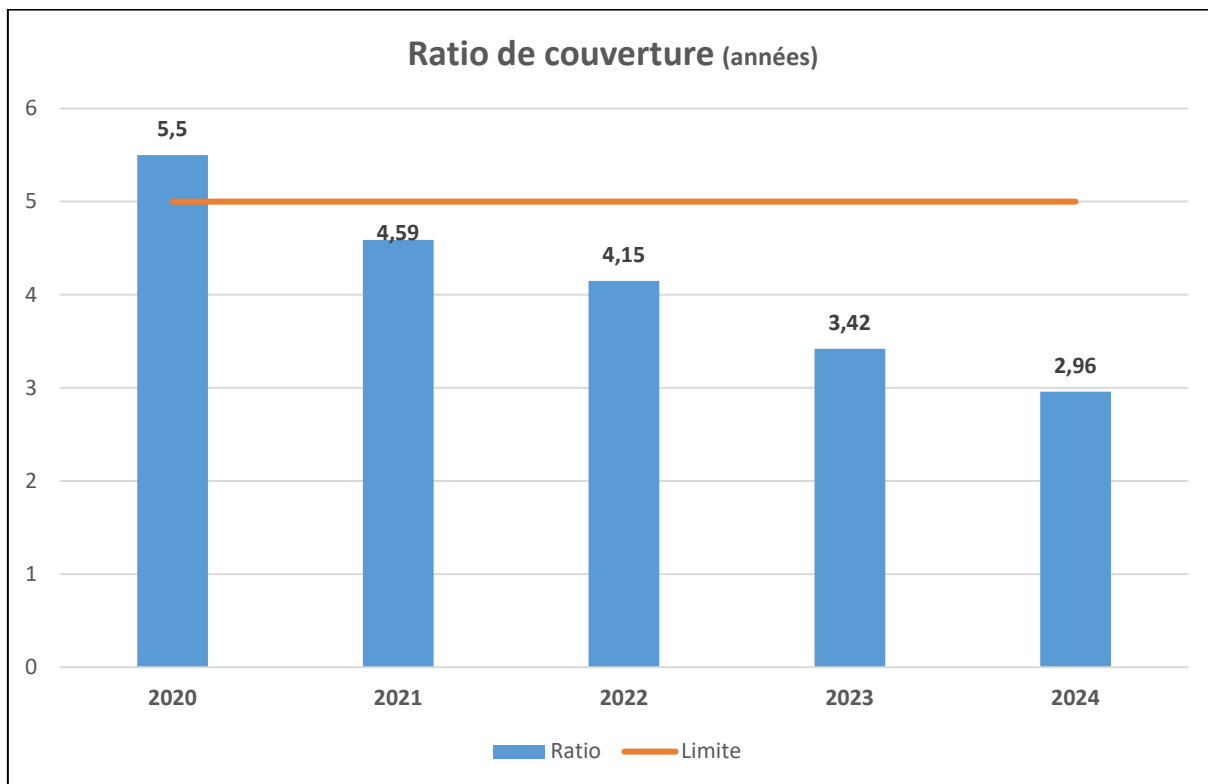
La courbe ci-dessous présente l'évolution du stock d'AP sur la période 2018-2024. Sa tendance à la baisse sur la période 2021-2024 résulte du toilettage mais aussi de l'évolution du niveau de mandatement sur ces trois exercices.



Projeté sur la base d'une capacité de mandatement de 338 M€ par an, le ratio de couverture serait **de 2,96 années**, ce qui signifie qu'à niveau de réalisation équivalent, la Collectivité de Corse pourrait résorber son stock dans ce laps de temps.

Les annulations d'autorisations de programmes portent sur les millésimes suivants :

Millesime	Stock au 31/12/2023	AP Annulées 2024	CPI Mandatés 2024
2017	175 794 853,87	30 997 927,18	20 152 269,10
2018	78 884 187,15	10 665 643,45	15 935 090,49
2019	93 310 143,07	11 867 754,42	24 243 366,26
2020	185 726 403,25	67 576 078,39	25 000 249,98
2021	163 906 535,86	7 088 854,00	37 686 880,36
2022	212 333 213,23	4 157 183,29	72 383 978,56
2023	326 695 180,25	6 317 778,41	109 162 309,66
2024	0,00	1 355 051,90	34 292 591,87
total	1 236 650 516,68	140 026 271,04	338 856 736,28



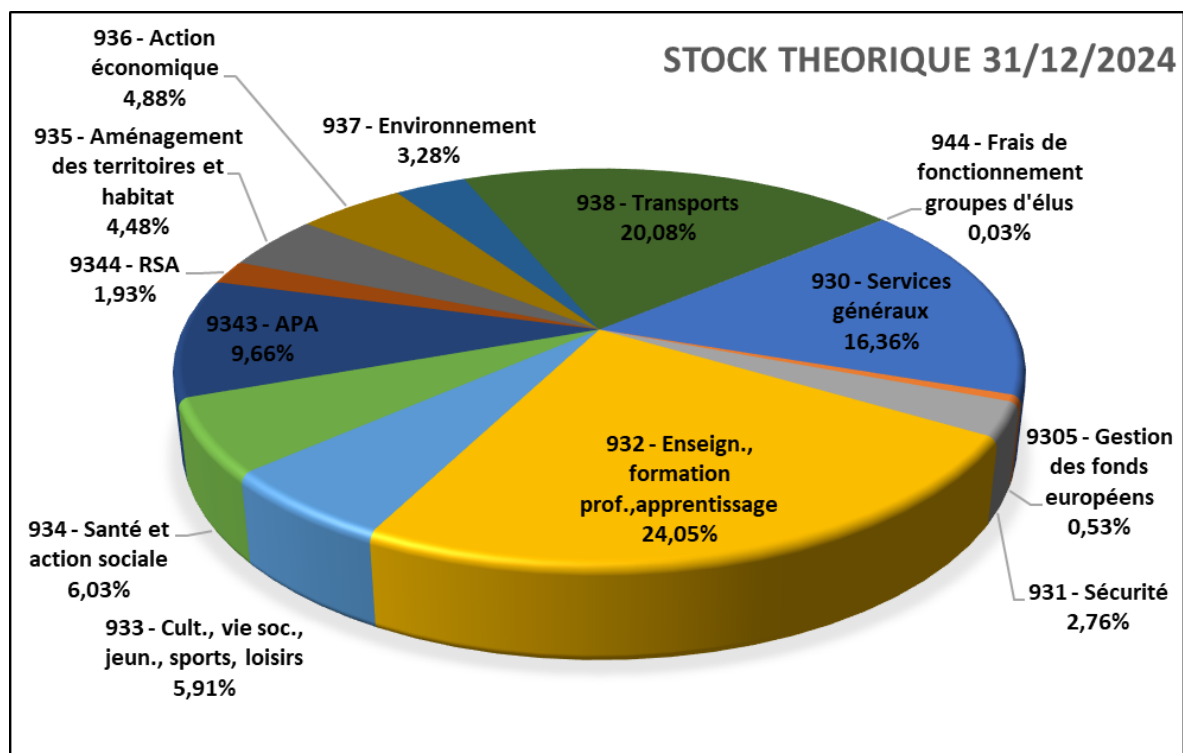
L'objectif du Conseil exécutif est de continuer à œuvrer pour stabiliser ce stock. L'optimisation de la gestion pluriannuelle doit continuer à s'intensifier, avec notamment la mise en place de la fiabilisation des échéanciers de réalisation

L'ouverture de nouvelles autorisations lors des futurs budgets devra prendre en compte les montants des stocks existants, par chapitre fonctionnel et également par DGA, afin d'éviter la déconnexion entre les AP et les CPI.

C - 2 Les stocks d'autorisations en fonctionnement

Le tableau qui suit propose une photographie du stock prévisionnel d'AE arrêté au 31 décembre 2024. Le stock définitif sera présenté au compte financier unique 2024. Ces montants permettant néanmoins de constater la structure du stock par chapitre fonctionnel à une période proche de la clôture budgétaire.

Chapitres	Stock 31/12/2023	Autorisations votées 2024	Affectations 2024	Annulations 2024	Mandatements 2024	Stock théorique 2024
930 - Services généraux	59 342 003,72	38 418 155,00	37 488 474,27	7 869 321,64	41 349 662,71	47 611 493,64
9305 - Gestion des fonds européens	513 360,11	1 200 000,00	1 044 966,08	0,00	11 287,27	1 547 038,92
931 - Sécurité	7 685 661,82	57 645 187,00	57 645 187,00	539 173,58	56 771 702,96	8 019 972,28
932 - Enseign., formation prof., apprentissage	80 592 639,81	53 200 000,00	47 889 870,08	3 701 412,62	54 792 553,84	69 988 543,43
933 - Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	17 438 754,78	30 955 000,00	29 854 497,58	411 093,96	29 681 674,13	17 200 484,27
934 - Santé et action sociale	25 637 930,39	10 943 400,00	6 186 340,30	2 768 285,39	11 518 424,78	17 537 560,52
9343 - APA	38 096 935,07	0,00	0,00	0,00	9 978 963,46	28 117 971,61
9344 - RSA	986 447,87	9 245 299,00	8 747 571,05	465 044,44	3 660 127,63	5 608 846,85
935 - Aménagement des territoires et habitat	8 498 600,83	20 471 961,00	15 509 660,24	1 028 717,05	9 932 114,68	13 047 429,34
936 - Action économique	9 425 378,61	40 662 664,00	40 444 635,89	1 128 328,36	34 535 914,77	14 205 771,37
937 - Environnement	9 244 992,68	33 680 118,00	33 236 506,20	1 025 012,01	31 899 820,13	9 556 666,74
938 - Transports	98 398 587,15	258 824 159,00	258 324 159,00	1 186 657,00	297 092 656,71	58 443 432,44
944 - Frais de fonctionnement groupes d'élus	58 237,02	75 600,00	75 600,00	0,00	33 287,57	100 549,45
Dépenses imprévues		5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL	355 919 529,86	560 321 543,00	536 447 467,69	20 123 046,05	581 258 190,64	290 985 760,86



Le stock le plus important en fonctionnement se retrouve sur la politique « Enseignement, formation professionnelle, apprentissage » avec 69,9 M€.

- 64 % de ce stock porte sur la matrice avec l'université et son fonctionnement propre, à la suite de la convention tripartite entre la Collectivité de Corse, l'Etat et l'Università di Corsica.
- 26 % porte sur la formation professionnelle et l'apprentissage.

La politique « Transports » suit avec un stock de 58,4 M€.

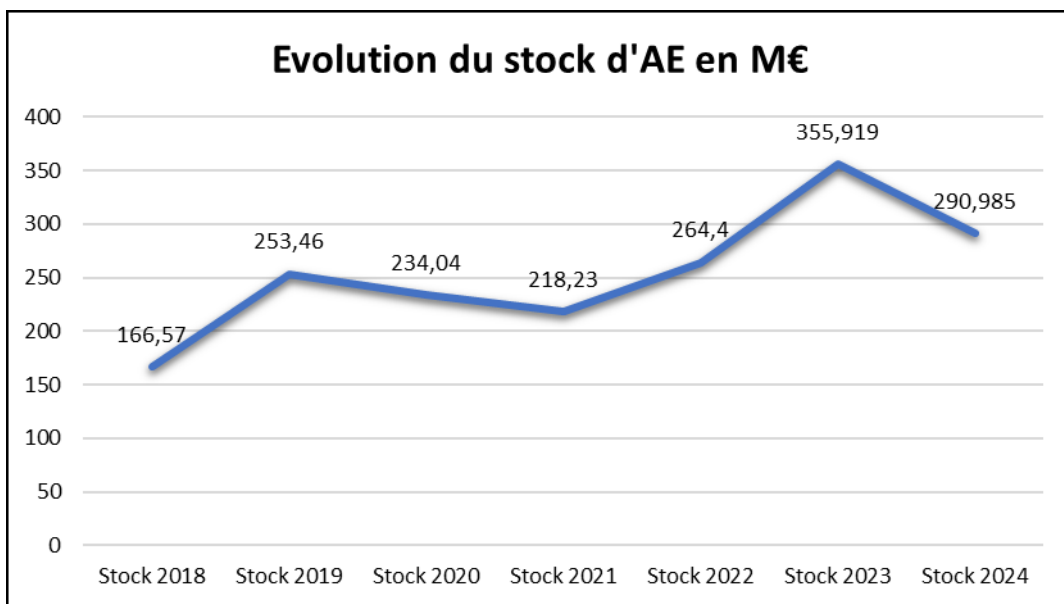
- 46,5 % du stock se trouve sur la politique des transports (scolaires, interurbains et des personnes handicapées).
- 26 % sur le réseau routier territorial et départemental et le parc de la voirie.
- 4 M€ pour le stock sur le réseau ferroviaire, 11,035 M€ sur les ports et aéroports dont 6,9 M€ pour l'achat des flux aériens.

Pour la politique « Services généraux », le stock s'élève en 2024 à 47,61 M€. On y retrouve les travaux sur les sites administratifs, l'informatique, la sécurité des bâtiments, les moyens techniques et logistiques et l'administration générale.

Depuis 2022, les politiques « Santé et action sociale », « APA » et « RSA » possèdent également un stock et fonctionnent désormais sur la pluri annualité (51,26 M€ de stock sur ces trois politiques).

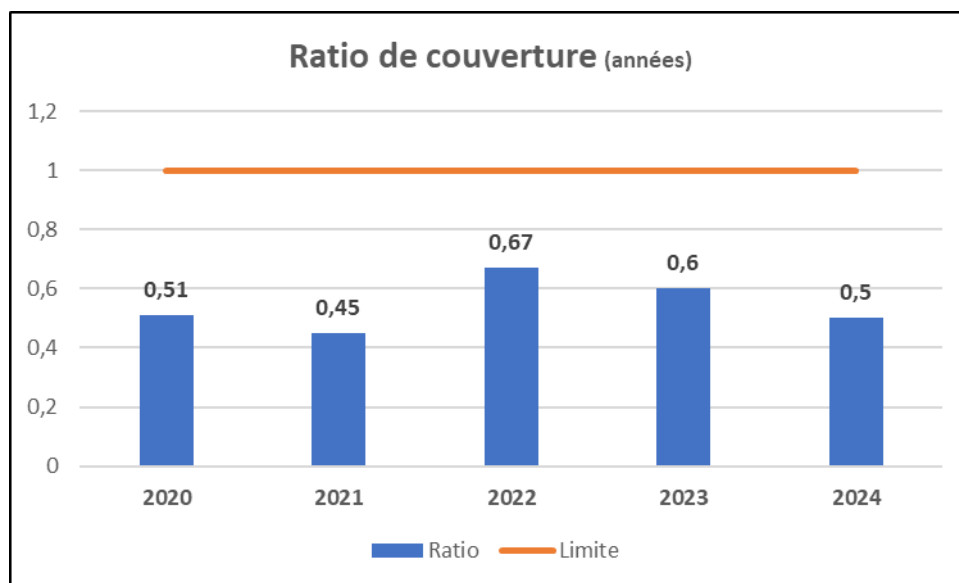
La culture (7,4 M€), les laboratoires (7,6 M€) et les espaces naturels sensibles (4 M€) constituent la majeure partie du restant du stock.

Sur la base d'une projection de réalisation des CPF de la collectivité à hauteur de 581 M€ et d'un taux d'affectation des AE nouvelles votées en 2024 de 96 %, le stock théorique au 31 décembre 2024 devrait s'établir à **290,986 M€**.



L'annulation de 20,123 M€ d'AE antérieures permet au stock d'AE de diminuer sensiblement par rapport à l'exercice 2023 (- 18,24 %) Le ratio de couverture serait de **0,5 années**, ce qui signifie qu'à niveau de réalisation équivalent, la Collectivité de Corse pourrait résorber son stock dans ce laps de temps.

Millesime	Stock au 31/12/2023	AE Annulées 2024	CPF Mandatés 2024
2017	3 024 580,33	728 001,77	4 671,47
2018	5 773 383,26	1 674 335,93	951 744,16
2019	10 154 855,39	1 909 656,47	972 876,13
2020	8 823 564,02	3 491 231,12	1 110 396,84
2021	15 989 999,71	2 930 844,11	3 079 527,96
2022	94 445 184,99	3 817 608,75	28 531 928,93
2023	217 707 962,16	3 647 718,30	139 491 556,68
2024	0,00	1 923 649,60	407 115 488,47
total	355 919 529,86	20 123 046,05	581 258 190,64



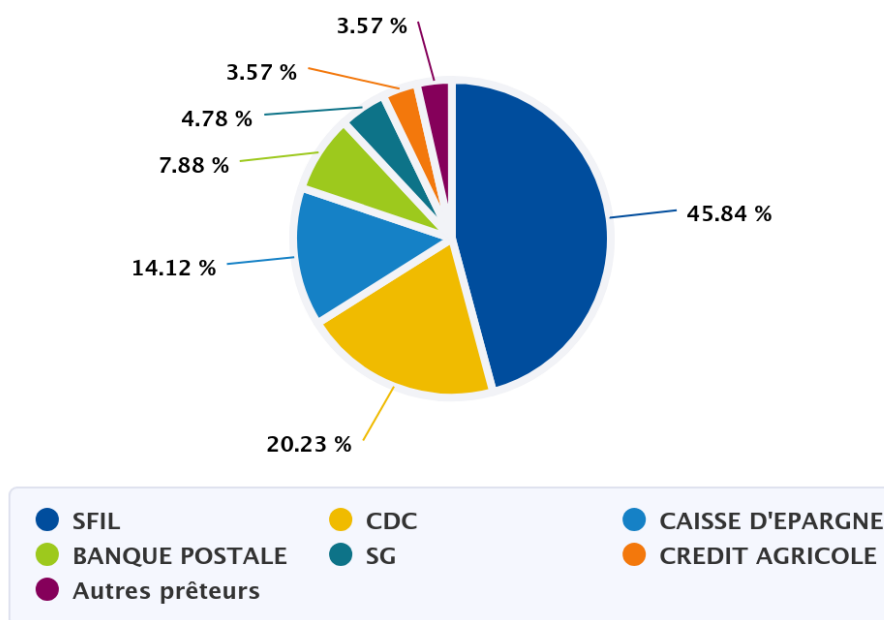
L'objectif de l'exécutif est de stabiliser ce stock.

L'ouverture de nouvelles autorisations lors des futurs budgets devra prendre en compte les montants des stocks existants, par chapitre fonctionnel et également par DGA, afin d'éviter la déconnexion entre les AE et les CPF.

D - La structure et la gestion de la dette de la Collectivité de Corse au 31 décembre 2024

Au 1^{er} janvier 2025, la dette de la Collectivité de Corse est composée de 90 emprunts pour un capital restant dû de 1 118 612 808 € (pour mémoire, la dette s'élevait à 1 044 735 352 € au 31 décembre 2023). Cette dette globale est répartie entre 10 établissements prêteurs.

Répartition par prêteurs :



➤ Le principal prêteur, SFIL CAFFIL, représente à lui seul près de la moitié du volume des financements (46 %, soit 512 M€).

➤ La Collectivité de Corse et Dexia disposent d'une part également importante de l'encours (22 %, soit 226 M€) représentant avec la SFIL CAFFIL les trois quarts du volume des financements (66%, soit 739 M€).

Le taux moyen à cette date est de 3,01% pour une durée résiduelle de 19 ans et 4 mois.

La dette par type de risque :

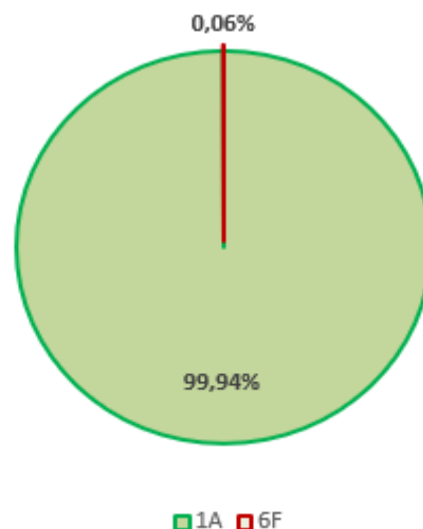
Type de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	708 597 689 €	63,35%	2,45%
Variable	112 412 500 €	10,05%	4,27%
Livret A	294 402 619 €	26,32%	3,77%
Change	3 200 000 €	0,29%	12,58%
Total	1 118 612 808 €	100,00%	3,01%

La dette à taux variable (Livret A compris) représente 36,37 % de l'encours.

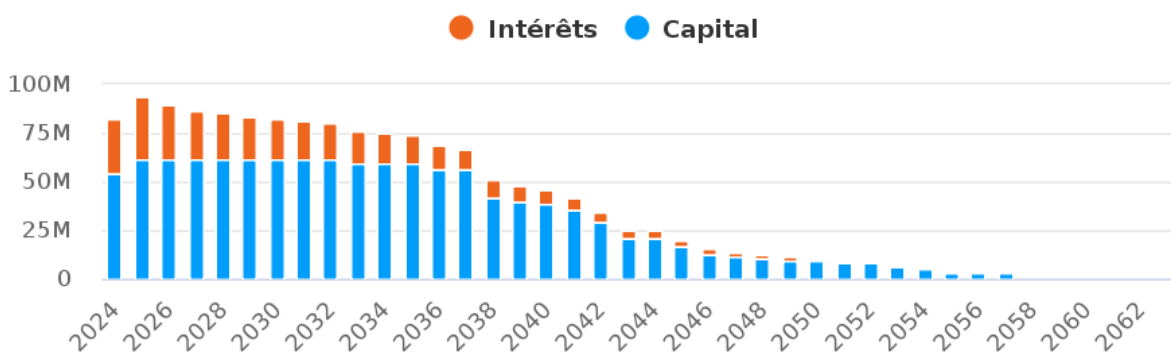
De la même manière, au sens de la Charte de Bonne Conduite, la dette de la Collectivité à une structure d'indexation à 99,94 % sur un risque 1A (c'est-à-dire non structurée).

Il reste un emprunt indexé sur un risque 6F (0,06). Sa renégociation permettrait de sécuriser à 100 % l'encours de crédit de la Collectivité de Corse. Il convient de préciser l'absence d'enjeu au regard du faible montant qu'il représente.

Il sera soldé fin 2025.



Profil d'extinction de la dette :



E - L'état des effectifs de la Collectivité de Corse au 31 décembre 2024

2025 est une année stratégique, qui devra permettre la concrétisation d'un projet d'administration modernisée tout en contenant nos dépenses de fonctionnement, afin de préserver les ratios financiers de la Collectivité.

Contenir ces dépenses nous impose d'effectuer des choix, parfois difficiles, car comme sur l'exercice précédent, la part contrainte des mesures réglementaires reste significative et impacte encore considérablement la masse salariale de la Collectivité.

Avant de développer les principaux facteurs de variation pour l'exercice 2025, la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice 2024 vous est présentée.

Les principaux indicateurs des ressources humaines

- **La structure du tableau des effectifs**

Au 31 décembre 2024, les effectifs de la Collectivité de Corse s'élèvent à 4 316 et se déclinent comme suit :

- 4 228 agents permanents contre 4 333 agents au 31 décembre 2023.
- 88 agents en fonction sur des emplois non permanents contre 93 agents en 2023 (hors ASSFAM).

Les dépenses de personnel au 31 décembre 2024 représentent 258 925 800 €, dont 244 102 000 € de masse salariale.

90 % des agents de l'effectif sont titulaires de la Fonction Publique Territoriale, soit 3 872 agents au 31 décembre 2024, contre 3 990 en 2023.

Comme la plupart des Collectivités, la Collectivité de Corse fait face à des difficultés de recrutement pour certains métiers considérés en tension (Filière sanitaire et sociale, Assistantes sociales, médecins, infirmières...). Dans ce cas, l'emploi d'agents contractuels permet de pourvoir ces postes, ce qui représente 443 agents à la fin décembre 2024, soit 10 % de l'effectif :

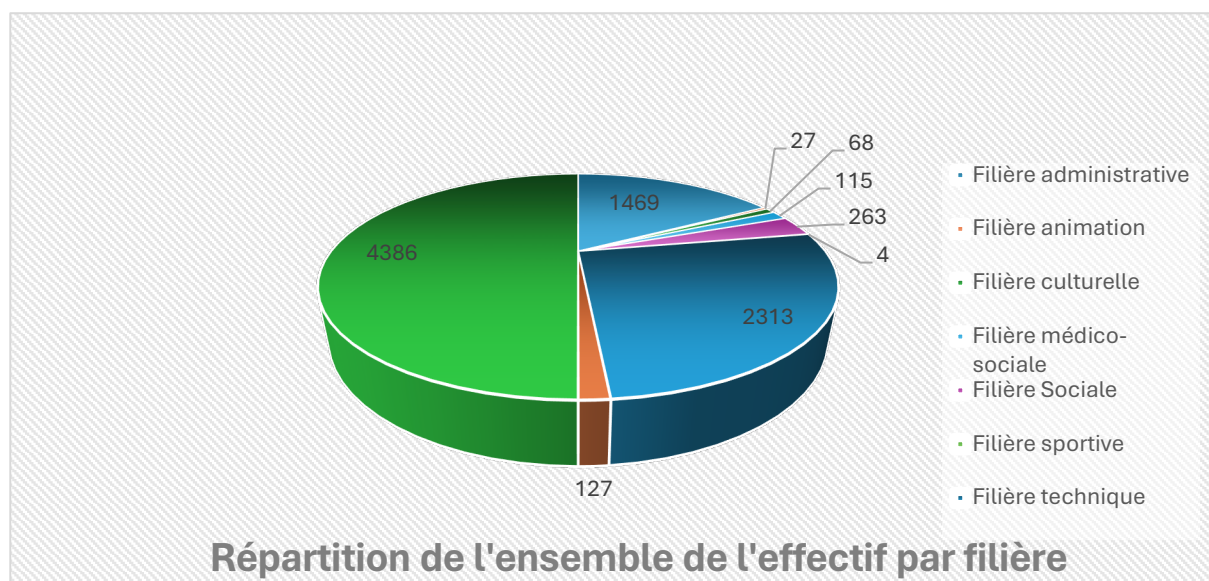
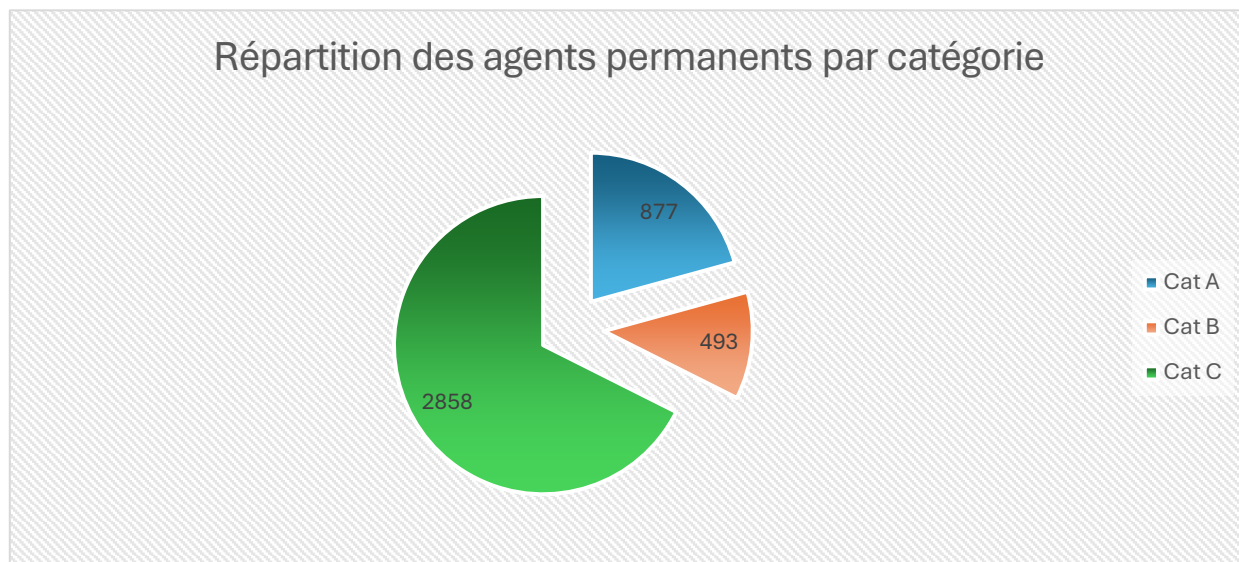
- 202 non titulaires sur emploi permanent ;
- 153 non titulaire pour remplacement maladie ;
- 88 non titulaires sur emplois non permanents.

Il est à noter que les besoins exprimés à travers le Référentiel en Organisation voté à la fin de l'année 2024, a permis l'intégration de 68 agents non titulaires au 1^{er} janvier 2025, dans le cadre de la lutte contre la précarisation des emplois, et notamment des jeunes.

L'âge moyen du personnel a légèrement augmenté passant de 47,7 ans en 2023 à 48 ans en 2024.

Le salaire brut moyen annuel, toutes catégories confondues, est de 42 237 € contre 36 575 € en 2023.

Concernant les emplois permanents, nous pouvons constater une légère baisse des effectifs sur l'exercice 2024. La proportion des agents de catégorie C a légèrement diminué par rapport à 2023 et représente 2 858 agents contre 2 954 agents en 2023, soit 67 % du personnel permanent. Les agents de catégorie B représentent 493 agents contre 535 agents en 2023 et les agents de catégorie A sont au nombre de 877 contre 885 en 2023.



- **Les orientations pour l'année 2025**

Le secteur des ressources humaines n'échappe pas à la rigueur budgétaire affichée dans le présent débat d'orientation budgétaire.

L'année 2025 doit être celle de la consolidation de l'organisation territoriale, avec comme objectif une maîtrise des dépenses de personnel **malgré l'impact des mesures réglementaires imposées aux collectivités.**

Cette année encore, de fortes contraintes budgétaires impactent la masse salariale, et notamment les augmentations des cotisations patronales retraites pour 5,7 Md'€.

Face à ce constat, plusieurs orientations d'ajustement feront l'objet d'un rapport spécifique sur la trajectoire « Ressources Humaines » dès cette année, l'objectif étant de maîtriser la masse salariale sur les 3 prochains exercices budgétaires.

Les déterminants de la masse salariale 2025

- **Une évolution des dépenses de personnel corrélée au caractère de « dépenses obligatoires »**

L'exercice budgétaire 2025 sera essentiellement impacté par deux facteurs, les mesures gouvernementales qui seront précisées à l'échéance du vote du budget prévisionnel et l'évolution mécanique à la hausse des dépenses de personnel qui doit néanmoins être contenue.

A ce jour, les projections réalisées en matière d'évolution de dépense du personnel conduisent à une estimation de **10,850 M€**, soit une augmentation de 4,2 %. Cette augmentation se décompose comme suit :

- 1) Les mesures gouvernementales :
 - 1,2 M€ liés à l'augmentation, à compter du 1^{er} janvier 2025, de 1 % du taux de la cotisation patronale « maladie régime mixte » conformément à l'article 4 du décret n° 2024-49 du 30 janvier 2024 relatif aux taux de cotisations maladie et vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ;
 - 4,520 M€ à prévoir au regard des augmentations de 4 points de la cotisation employeur de la CNRACL.
- 2) Les mesures liées à l'augmentation mécanique des dépenses de personnel :
 - 910 000 € de crédits doivent permettre de financer les avancements et promotions des agents ainsi que les éventuelles réussites concours ;
 - 1,830 M€ sont inscrits afin de financer le Glissement Vieillesse Technicité positif.

Partie II - Les orientations de la Collectivité de Corse en matière de politiques publiques

A l'heure où les contraintes financières s'imposent et contraignent le déploiement des politiques publiques, le Conseil exécutif souhaite présenter des orientations claires et lisibles : l'année 2025 devra permettre la modernisation de l'administration, préfigurant le statut d'autonomie (A). C'est dans ce contexte que sera présenté le déploiement des politiques publiques identifiées comme prioritaires pour la période 2025-2027 (B).

A - La modernisation de l'administration, préfiguration du statut d'autonomie

Dans une logique de projection pluriannuelle, les prochaines années doivent permettre la modification de l'organisation administrative de la Collectivité de Corse, préfigurant l'ossature d'une administration adaptée aux évolutions institutionnelles à venir (1). L'année 2025 doit en effet permettre la modification de la Constitution, pour y inclure une mention consacrée à la Corse, sur la base du projet d'écritures constitutionnelles validé par l'Assemblée de Corse l'année dernière ouvrant la voie de la concrétisation du statut d'autonomie (2). Cet objectif institutionnel accompagne la construction d'une autonomie dans les secteurs stratégiques pour la Corse (3).

A - 1 La modernisation de l'administration : une évolution préfigurant les changements institutionnels

La préfiguration de l'organisation d'une collectivité autonome doit pouvoir reposer sur une ossature administrative parvenue à une nouvelle phase de maturité.

Si la période 2021-2024 a permis de consolider l'administration de la Collectivité de Corse telle qu'issue de la fusion, la période 2025-2028 doit marquer une étape nouvelle dans le fonctionnement de l'institution. Il s'agit de préfigurer l'administration d'une collectivité autonome, projet porté par le Conseil exécutif de Corse et validé par l'Assemblée de Corse.

L'année 2025 doit ainsi poser les jalons d'une nouvelle organisation.

Plus agile, plus recentrée, l'administration de la Collectivité de Corse doit permettre à l'institution de jouer son rôle de mission, de structuration des politiques publiques, au service des territoires.

Concrètement, un nouvel organigramme sera présenté par le Conseil exécutif à l'Assemblée de Corse en mars 2025, pour une mise en œuvre dans les deux mois suivant son officialisation.

Les priorités politiques devront y apparaître, à l'instar de celles développées dans les rapports d'orientations budgétaires précédemment présentés.

Il s'agira de piloter les services en privilégiant une approche par la donnée stratégique, qui a peine à être rendue visible et lisible dans la phase de construction et d'émergence de la Collectivité de Corse.

Il conviendra d'atteindre ces objectifs en y ajoutant celui de l'efficacité : les priorités sont nombreuses et la volonté de les concrétiser affirmée, mais il faut dorénavant faire mieux avec moins de ressources financières.

Il convient donc de rationaliser le fonctionnement de la Collectivité de Corse pour l'optimiser et permettre d'afficher des résultats manifestes, avec des moyens maîtrisés.

La trajectoire pluriannuelle doit tendre vers le maintien d'un haut niveau d'investissements, donc la Corse a plus que jamais besoin, tout en contenant l'évolution des dépenses de fonctionnement.

La pluriannualité doit davantage encore irriguer le déploiement des politiques publiques, au service d'une trajectoire permettant de sécuriser les ratios financiers.

Pour l'année 2025, il a ainsi été décidé de maintenir un haut niveau d'investissements et d'appliquer une baisse systématique sur les dépenses de fonctionnement, de 1,5 % à 5 % des crédits consommés l'année passée.

Sur les postes incompressibles constituant des dépenses obligatoires, comme le coût de la masse salariale, il a été décidé d'absorber les évolutions réglementaires en mobilisant des leviers d'économies, sur la trajectoire des recrutements. Par ailleurs, les dispositifs d'organisation du temps de travail seront réinterrogés, pour dégager des pistes d'économies à chaque fois que possible.

Les services fonctionnels de la Collectivité ont vocation à être regroupés, au sein d'ensembles plus cohérents, qui doivent permettre une simplification de l'action administrative et une plus grande lisibilité dans la répartition des compétences.

Par ailleurs, les missions permettant aux directions métiers de fonctionner se poursuivront :

❖ **En matière d'entretien, de suivi et de sécurité des bâtiments** : il s'agit de développer une gestion durable du patrimoine de la Collectivité en finalisant l'inventaire exhaustif et valorisé de ses biens.

Plusieurs sites stratégiques, présentant un risque particulier en raison du stockage de valeurs ou de leur rôle essentiel dans la continuité d'activité en cas d'incident malveillant, feront l'objet de mesures de sécurisation. Il s'agit notamment des Archives de Cismonte et de Pumonti, du bâtiment SORINI (Commande publique) et du site LECLERC Ajaccio (Data Center).

❖ **En matière d'achat public** : la politique d'unification des marchés publics, tant au niveau des prestations que des achats transversaux doit permettre d'optimiser et de rationaliser les dépenses de fonctionnement. La mise en œuvre du SPASER, véritable outil de transformation des politiques publiques, est un élément clé de cette démarche, de nature à promouvoir l'innovation au sein de l'achat public et valoriser les pratiques vertueuses mises en œuvre en Corse. Les actions déclinant le Corsican Business Act, qui constitue l'un des axes de travail du SPASER, devant permettre un accès facilité, notamment aux TPE PME, se poursuivront.

❖ **En matière d'exemplarité environnementale** : la Collectivité de Corse se positionne comme une entité soucieuse de ses pratiques, en interne comme sur l'ensemble du territoire insulaire au regard des enjeux d'une transition durable.

En 2025, la Collectivité de Corse souhaite aller plus loin et structurer une démarche globale de responsabilité sociétale des organisations (RSO), au travers d'un plan d'action dédié et adapté, afin d'intégrer les enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans ses politiques publiques et son fonctionnement interne.

Par ailleurs, le premier plan territorial Zéro Pollution Plastique (ZPP), en lien avec l'OEC, sera proposé. Les actions prévues ont pour objectif de réduire cette pollution locale au niveau de l'administration et du territoire, tout en axant l'effort sur la communication et la sensibilisation des citoyens. Dans ce cadre, une première expérimentation est notamment en cours de déploiement : pose de filets de rétention des plastiques aux gros exutoires de routes territoriales en zone périurbaine, aux fins notamment de limiter le rejet de plastiques dans le milieu naturel.

En parallèle, une initiative relative à la prise en compte de la question du changement climatique est également programmée par l'animation d'ateliers « fresque du climat » en interne.

❖ **En matière d'accessibilité à la donnée et pour un déploiement de systèmes d'information modernes et efficaces** : la Collectivité de Corse entame une nouvelle étape majeure de la construction de la feuille de route stratégique au service du territoire, de ses habitants et de ses partenaires. Cette construction se place dans un contexte d'urgence à la fois sociale, économique et environnementale. Elle s'appuie sur une logique de proximité et de maîtrise renforcée de son fonctionnement.

La dimension insulaire, les dynamiques du territoire, les besoins liés au vieillissement, à l'activité saisonnière, la mise en réseau dans des territoires très différenciés dans leur accès, doivent s'intégrer dans une gouvernance favorisant le partage et la déclinaison des enjeux stratégiques de la collectivité dans ses SI.

Le système d'information et le digital constituent un levier-clé pour réussir cette véritable transformation de la collectivité.

Il facilite les échanges d'informations et la collaboration entre les acteurs internes et externes, en apportant une source unique de données exploitables par une multitude d'acteurs.

Il offre ainsi des services d'aide à prise de décision.

Il joue un rôle décisif dans la dématérialisation des procédures (gestion de la chaîne comptable et financière, gestion des RH, gestion du courrier et des documents...) comme dans la digitalisation des services offerts au public (demandes d'aides...) et dans la relation avec les usagers et citoyens. En ce sens, les systèmes d'information et le digital jouent un rôle de véritable « système nerveux » de la collectivité qui conditionnent la performance de l'organisation et sa transformation progressive (adaptation aux évolutions technologiques, aux besoins nouveaux des usagers, à de nouvelles missions).

Le développement de ce Système d'Information s'inscrit dans une feuille de route, **Fogliu di Strada SI 2023-2028**.

❖ **En matière d'exemplarité dans la gouvernance et de sécurisation des procédures** : la Collectivité de Corse affirme son engagement en renforçant ses dispositifs de contrôle, d'évaluation et de prévention des risques, garantissant ainsi une gestion transparente et conforme aux exigences de probité.

Dans ce cadre, la tutelle réglementaire exercée sur les huit agences et offices permet, au-delà du contrôle des actes et de la vérification des effectifs, d'instaurer un dialogue de gestion structuré et d'assurer une cohérence avec les orientations stratégiques et sectorielles définies.

Le Conseil exécutif s'appuie également sur une capacité évaluative en complément des fonctions de tutelle, d'audit et de performance, afin d'optimiser l'allocation des ressources et d'éclairer les décisions relatives aux politiques publiques. Ces travaux viennent en complément des évaluations menées par le Comité d'Évaluation des Politiques Publiques (CEPP) et le Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (CESEC) et de l'Assemblea di a Giuventù .

Par ailleurs, la Collectivité déploie une culture du contrôle interne visant à sécuriser l'ensemble de ses processus décisionnels et opérationnels. Une démarche itérative permet d'assurer une revue régulière des processus clés afin d'en garantir la formalisation et l'efficacité, avec des ajustements adaptés aux évolutions et aux besoins identifiés.

A - 2 La concrétisation du statut d'autonomie

L'année 2024 a permis d'aboutir à la rédaction d'un projet d'écritures constitutionnelles, ouvrant la voie au travail parlementaire, dans le cadre d'un projet de loi constitutionnelle que soumettra le Gouvernement aux deux chambres. A l'issue de ce débat, un Congrès aura vocation à se réunir avant la fin de l'année 2025, permettant l'intégration d'une mention constitutionnelle consacrée à la Corse.

Durant l'année 2024 et pendant l'année 2025 se poursuivra le travail avec les missions constituées, au Sénat et à l'Assemblée nationale, au sein des commissions des lois, afin de développer les propositions portées par le Conseil exécutif et nourrir le projet d'autonomie, dans le respect des échéances parlementaires et du référendum qui viendra clore la séquence.

C'est en cohérence avec les priorités poursuivies de reconnaissance constitutionnelle que seront construites les politiques publiques pour l'année 2025 et les années suivantes, notamment :

A - 2 - 1 En matière foncière et d'aménagement du territoire

Le lien à la terre, constitutif de l'identité collective du peuple corse, a vocation à être constitutionnalisé.

Sur cette base, de nouveaux outils permettant de réguler le marché et de limiter la spéculation immobilière et foncière ont vocation à être mis en place.

Ils concernent le « statut de résidence », à décliner dans la loi organique.

Ils doivent également de permettre de lutter contre la spéculation foncière agricole, en répondant à la problématique d'accès au foncier à vocation agricole.

L'ensemble de ces problématiques s'intègrent en 2025 dans un objectif identifié : la révision du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse, validée et désormais engagée (délibération n° 24/139 AC de l'Assemblée de Corse).

Positionné dans la hiérarchie des normes, le PADDUC est opposable aux collectivités comme aux particuliers : doivent être compatibles avec le document les SCoT et à défaut, les PLU et cartes communales.

La procédure de révision devra permettre d'intégrer de nouveaux outils prévus par la loi (notamment les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale) et les évolutions résultant des lois portant évolution du logement de l'aménagement (ELAN), de la loi Climat et Résilience (août 2021) et de la loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols (ZAN) et à renforcer l'accompagnement des élus locaux (juillet 2023).

L'intervention de la révision intervient l'issue d'une démarche de planification pluriannuelle conséquente, qui a permis à l'Assemblée de Corse d'adopter ou de planifier :

- Le plan Acqua Nostra 2050 et sa déclinaison opérationnelle 2022-2035 en matière de politique de l'eau (adopté le 27 avril 2023),
- La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (révision adoptée en mars 2023),
- Le Programme pour la Forêt et le Bois de Corse (adopté en décembre 2023),
- Le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (adopté en juillet 2024),
- Le Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre des Incendies (adopté en mai 2024),
- Le Schéma de Développement Urbain Durable (prévu début 2025),
- Le Schéma Montagne (prévu début 2025),
- La révision du Schéma Régional Climat Air Energie (prévue en 2025),
- Le futur Schéma Territorial de Cohérence Ecologique,
- La prochaine Planification Régionale de l'Intermodalité PRI.

La révision du PADDUC, déjà structurante en tant que telle, se nourrira des avancées institutionnelles devant conduire à l'autonomie de la Corse et à un transfert de compétences nouvelles associé à un pouvoir normatif renforcé (législatif et réglementaire), plus particulièrement en matière d'aménagement du territoire.

Elle constituera le fil conducteur de l'action des services et des opérateurs en charge de son application, en parallèle des actions récurrentes qui continueront d'être déployées, notamment par l'AUE et l'ODARC (accompagnement de la SAFER de Corse pour la période 2024-2026, partenariat avec la Federazione di l'Associi Fundari di i Prupietari (FAFP) di a Corsica, etc.).

Une démarche structurelle de mobilisation du foncier agricole sera proposée dans le cadre du processus d'autonomie, à travers une politique de rénovation agraire mettant en adéquation l'ensemble des moyens d'intervention liés à cette problématique : développement des moyens de prospection et d'animation foncière, mise en place d'une fiscalité favorable à la mobilisation du foncier agricole...

En parallèle de ces objectifs fondamentaux et dans l'attente d'outils juridiques nouveaux, la Collectivité de Corse continuera à mobiliser en 2025, directement ou à travers l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse, des outils d'aménagement du territoire.

A - 2 - 2 En matière de politique linguistique

A l'unanimité des élus de la délégation, la Déclaration politique solennelle des élus de la Corse du 24 février 2024 indique que la langue corse doit bénéficier **d'un statut** garantissant, sur le territoire administré par la collectivité autonome, que les deux langues, le corse et le français, puissent être utilisées comme langues d'usage, à l'oral comme à l'écrit, par les citoyens et citoyennes dans toutes leurs activités.

Les institutions et administrations ont la nécessité de permettre un exercice effectif de ce droit, dans le respect de l'égalité entre les citoyens, y compris celles et ceux qui ne parlent pas ou n'écrivent pas une des deux langues.

L'objectif du statut de la langue et des politiques publiques en découlant est de contribuer à l'instauration apaisée et progressive d'un bilinguisme réel et vivant, dans toute la société, y compris à travers la généralisation de l'enseignement bilingue et immersif.

La généralisation de l'enseignement bilingue et immersif et la mise en place d'un service public de l'enseignement en faveur du bilinguisme sont des piliers de ces politiques publiques.

La reconnaissance d'une communauté linguistique dans le projet d'écriture constitutionnelle ouvre la voie à de nouvelles perspectives pour une politique de soutien à un bilinguisme actif.

Les actions prioritaires à déployer dans l'attente doivent donc préparer ces évolutions majeures.

L'année 2025 devra permettre la poursuite des actions engagées et l'accompagnement en faveur de la promotion de l'immersion linguistique dans le secteur éducatif (soutien à l'enseignement associatif et à l'immersion dans le domaine public) et sociétal (appel à projets Case di a Lingua et dispositif Corsi immersivi) en référence à la stratégie présentée dans la délibération n° 22/088 AC de l'Assemblée de Corse adoptée en juin 2022.

Il conviendra de décliner également le nouveau règlement des aides langue corse adopté par la délibération n° 24/068 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mai 2024 dans lequel se retrouvent les actions plus conventionnelles.

Le maintien d'un investissement majeur en faveur de la promotion de l'immersion linguistique dans le secteur éducatif s'incarne également par le financement de l'association Scola corsa, réseau d'écoles associatives immersives, des centres d'immersion dans le domaine public, et des dispositifs en immersion par le biais d'appels à projet comme Lingua è Natura en collaboration avec le PNRG, et le soutien aux Ateliers de Pratique Artistique en Langue Corse.

La promotion de l'immersion devra aussi être visible dans le secteur associatif avec le lancement de l'appel à projet Case di a Lingua et le dispositif Corsi Immersivi mobilisant plus d'un million d'euros de crédits cette année.

À ces actions spécifiques de promotion de l'immersion s'ajoutent la poursuite et l'amplification d'actions de promotion et de diffusion de la langue corse, plus

conventionnelles, telles que : a Cartula di a lingua, a Festa zitellina di a lingua, le soutien aux sites bilingues des 1^{er} et 2nd degré et aux actions pédagogiques en langue corse.

La collectivité valorisera la langue corse à travers des prix (Fazi, Premiu libru corsu) et des bourses aux étudiants (Maestranza) mais également par le financement des créations de ressources pédagogiques en corse.

Le plan media & lingua corsa pour le soutien aux médias insulaires dans la promotion et la réalisation de projets en langues corses sera poursuivi ainsi que l'aide à l'audiovisuel par le biais d'aide au doublage et au numérique.

Le Conseil exécutif de Corse mène politique volontariste et ambitieuse, souhaitant faire de **l'éducation, de l'enseignement de la recherche** et de la qualité de la vie étudiante des vecteurs d'épanouissement de la jeunesse et plus largement du développement économique social et culturel de la Corse.

L'année 2025 verra donc la poursuite ou la mise en œuvre d'actions délibérées par l'Assemblée de Corse et ouvrira également un nouveau temps d'échange et de concertation avec les partenaires de la Collectivité comme la Région Académique ou l'Università di Corti, afin d'évaluer et d'actualiser les conventions de partenariats et leur suivi pour anticiper et répondre à l'évolution des besoins du territoire.

A - 2 - 3 En matière d'accès à la culture et de protection du patrimoine

Outil d'émancipation individuelle et collective, les politiques culturelles et patrimoniales demeurent des axes dynamiques de déploiement des politiques publiques de la Collectivité de Corse.

L'évolution de la société, marquée par la crise sanitaire et les transitions écologiques, économiques et sociétales nous invite à réinterroger notre politique culturelle.

Dans le domaine de la culture, la consultation des acteurs culturels initiée en 2023 et poursuivie en 2024 permettent de disposer d'un diagnostic partagé dans l'objectif de construire de nouvelles méthodes de coopération avec les collectivités et les acteurs culturels, qui seront déclinées au travers d'une nouvelle feuille de route tenant nécessairement compte d'un contexte budgétaire contraint, qui commande de déterminer des priorités stratégiques, sans renier les ambitions en faveur de la culture.

Quatre axes majeurs structureront ainsi le cadre de l'action culturelle :

- ✓ Ingrandà incù a cultura,
- ✓ Sviluppà a creazione,
- ✓ Fà vede è fà cunosce a creazione in ogni locu, in ogni territoriu è aldilà,
- ✓ Intraprende ind'è a cultura.

En termes de formation artistique et d'accès à la culture, le nouveau schéma territorial de la formation initiale artistique et culturelle pour la période 2024/2028 sera présenté, avec pour socle le Conservatoire Henri Tomasi et les pôles territoriaux de Formation initiale.

Il s'agira de construire des parcours de formation artistique, intégrant la notion d'éducation artistique et culturelle au travers notamment de la convention Etat/Collectivité de Corse.

La dématérialisation du « Pass Cultura » initiée en septembre 2023 dans le cadre de la plateforme/application « Ghjuventù » (outil regroupant l'ensemble des aides à destination

de la jeunesse) permettra d'affiner la stratégie en faveur des territoires et des publics les plus éloignés de la culture.

S'agissant de la **lecture publique**, la mise en œuvre du schéma territorial de la lecture publique offre aujourd'hui une meilleure visibilité des médiathèques territoriales et de leur réseau (bibliothèques municipales, relais-lecture). La dynamique d'animations sur ce réseau permettra de déployer une offre culturelle de plus en plus riche et diversifiée. Une réorganisation de la desserte permettra la captation des publics éloignés ou empêchés.

La structuration des filières culturelles sera également renforcée, notamment dans le secteur des arts de la scène par le biais de regroupement de professionnels (animation de la convention avec l'Office national de diffusion artistique qui organisera en 2024 ses rencontres de programmateurs en Corse, partenariat avec le CNM, projets de collaboration communs etc.), l'animation des chartes (charte des diffuseurs, charte des festivals), la mise en place de formations professionnelles, afin qu'elles puissent jouer un rôle moteur de création, d'innovation, de représentation de l'excellence artistique insulaire et de création d'emplois.

Concernant **les arts de la scène**, l'effort se poursuivra en faveur de la création et de la diffusion en langue corse en particulier dans le domaine théâtral en pérennisant l'appel à projets Leghje e Cumedie ainsi qu'en initiant des Rencontres internationales de théâtre en langues minoritaires, en partenariat avec l'Université Pasquale Paoli au sein du CCU Natale Luciani.

Dans le domaine du **Cinéma et de l'Audiovisuel**, la Collectivité de Corse poursuivra sa politique de structuration du secteur à travers son soutien à l'émergence des talents, à la création et à la production audiovisuelle et cinématographique.

Les établissements culturels de la Collectivité de Corse (FRAC Corsica, Cinémathèque, Centre d'Art Polyphonique) poursuivront leurs missions en direction des artistes et du public.

Dans le domaine de **l'action patrimoniale**, la collectivité poursuivra en 2025 la politique dynamique et innovante, en effectuant des priorisations dans la mise en œuvre de ses projets pour tenir compte des contraintes budgétaires et mener à leur terme les projets cofinancés.

Les actions s'inscrivent dans les axes portés par le Conseil Exécutif : valorisation du patrimoine par la mise en place de parcours patrimoniaux, de dispositifs en faveur du territoire à travers le muséobus et les expositions dans les établissements du secondaire, mais aussi soutien au patrimoine vivant et le développement des technologies et des bases de données (modélisation des collections et des édifices, SIG, visites virtuelles, etc.).

L'exercice 2025 sera marqué par la date anniversaire du tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli et le 50^{ème} anniversaire des événements d'Aleria.

Une mission transversale dédiée a été mise en place au sein des services de la Collectivité de Corse pour penser de façon stratégique l'organisation de ces deux commémorations majeures.

Conformément à ce que fut la démarche novatrice du paolisme en son temps, le projet « Paoli 2025 », validé par délibération n° 24/021 de l'Assemblée de Corse du 1^{er} mars 2024, se veut porteur d'une dynamique humaine, intellectuelle, artistique, culturelle et économique forte. Dans un esprit d'ouverture et de modernité, il sera déployé en tirant sa force de

l'adhésion du plus grand nombre et d'une méthode de co-construction avec l'ensemble des composantes de la société corse. De nombreux projets seront mis en œuvre par la Collectivité de Corse, soutenus ou labellisé « Paoli 2025 », sur une période allant du 6 avril, date de la naissance de Pasquale Paoli à A Merusaglia, à une clôture le 8 décembre, à l'occasion de la Festa di a Nazione. La création d'un fonds Pasquale Paoli en format numérique permettra de recenser et de numériser tous les documents conservés aux « archives départementales ». Ce fonds sera accessible gratuitement pour le public.

Par ailleurs, les opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage sur les bâtiments patrimoniaux se poursuivront et permettront la concrétisation d'opérations comme le projet Citadella XXI dont l'un des objectifs est de créer un nouveau service public de mise en relation et de pratiques entre professionnels, entreprises, étudiants, artistes et grand public, pour permettre une réflexion sur les enjeux contemporains de la société corse.

A - 2 - 4 En matière de reconnaissance d'un ancrage en Méditerranée et en Europe

Malgré une position insulaire évidente au sein du bassin méditerranéen, la Corse doit s'inscrire dans une dynamique de partage et d'échanges avec les autres îles de méditerranée.

Au vu des enjeux, les partenariats et programmes européens constituent une autre réponse à cette réalité géographique et à l'identité européenne.

Les liens culturels et historiques entretenus avec l'Italie expliquent notamment que la Corse soit largement représentée depuis plus de trois périodes de programmation sur le programme de coopération transfrontalière INTERREG Italie-France maritime.

Les programmes de coopération territoriale européenne sont des outils de choix, étant cofinancés entre 80 % (INTERREG Italie-France maritime, EUROPE et EUROMED) et 89 % (NEXT MED) par les fonds FEDER et IPA (fonds dédiés aux pays en pré-adhésion) pour développer ces liens.

La Collectivité de Corse est le point de contact territorial des programmes INTERREG EUROPE, EUROMED et NEXT MED. Elle a pu identifier dans chaque direction sectorielle, agences ou offices des référents pouvant assurer le portage de projets INTERREG, et organise des réunions régulières entre les différents acteurs afin de les informer sur les opportunités offertes par les appels à projets des programmes.

L'année 2025 sera également consacrée à la mise en œuvre du programme Corse FEDER FSE+ 2021-2027 qui représente sur cette période de programmation une enveloppe de crédits de 117 millions d'euros, dont 105 millions d'euros de crédits FEDER et 12 millions d'euros de crédits FSE.

La consommation intégrale des crédits du Programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020 et la mise en place d'un plan d'évaluation des programmes européens a permis la sécurisation des procédures de gestion du FEDER FSE 2014-2020 et la réduction significative des taux d'erreur.

Depuis l'année dernière, une nouvelle gouvernance des programmes européens 2021-2027 s'est mise en place, incarnée par le nouveau Comité de programmation territorial, que pilote la Collectivité de Corse pour déployer sa stratégie de mobilisation des fonds européens.

La programmation des premiers dossiers du Programme FEDER FSE+ 2021-2027 a d'ores et déjà été lancée, avec une montée en charge prévue sur le premier semestre 2025. De nombreux dossiers sont recensés et devraient permettre de respecter les taux d'engagement attendus sur l'année 2025.

Dans le prolongement des programmes européens, la Collectivité de Corse s'est dotée pour 2024-2025 d'une feuille de route en matière de coopération internationale permettant de renforcer l'ouverture de la Corse sur l'arc méditerranéen, l'Europe et le reste du monde.

La Collectivité de Corse s'est engagée depuis 2023 en faveur de la solidarité internationale et de l'aide humanitaire en structurant une politique publique dédiée (délibération n° 23/100 AC de l'Assemblée de Corse) : "Dà a manu, da populu à populu".

A - 3 La construction d'une autonomie dans les secteurs stratégiques

A - 3 - 1 La recherche de l'autonomie alimentaire de la Corse en rénovant le modèle agricole

Pour tendre vers l'autonomie alimentaire, cinq enjeux de politique publique sont mobilisés pour :

- Orienter l'accompagnement public vers la production, l'autonomie alimentaire et l'efficacité environnementale ;
- Protéger, maîtriser et mobiliser le foncier ;
- Appréhender le développement agricole à l'aune du changement climatique ;
- Intensifier la connaissance au travers de la recherche appliquée et de l'innovation afin de faire face aux défis qui se posent au monde agricole insulaire ;
- Consolider l'approche territoriale et la transversalité entre l'ODARC et les autres offices et agences.

L'année 2025 permettra de décliner le Plan Stratégique National (PSN) de Corse en différents dispositifs au service du développement de la production, pour diminuer la dépendance alimentaire et assurer une sécurisation des exploitations.

L'accès aux aides sera facilité, par une simplification des démarches et l'intégration d'une nouvelle notion d'échelle (le juste dimensionnement de l'outil de production au regard des besoins de l'exploitation). Un mécanisme de cession de créance a par ailleurs déjà été mis en place, afin de permettre aux porteurs de projet un accès facilité aux aides en ayant plus à avoir à faire l'avance de la totalité des dépenses pour recevoir l'aide sollicitée.

Les dispositifs du PSN Corse seront déployés en 2025 au travers des appels à projets Matériels agricoles, Bâtiments agricoles et Mise en valeur agricole notamment. D'autres plus spécifiques seront également lancés au premier trimestre 2025 :

- Pour soutenir les projets collectifs de transformation fermière, qui sera lancé au printemps 2025 ;
- Pour favoriser l'électrification des exploitations agricoles (investissements liés au raccordement au réseau public électrique des agriculteurs en zone rurale, sur les sites isolés et en dehors des agglomérations).

Une attention particulière sera portée aux filières ovines et caprines.

L'année 2025 marque également la dernière année de mise en œuvre du plan Ambition pour le développement des filières de production agricole de Corse, qui permet l'accompagnement des différentes structures agricoles insulaires (chambres d'agriculture et filières notamment).

Un bilan du dispositif sera réalisé en concertation avec les différents opérateurs et FranceAgriMer, pour préparer le prochain appel à projets, réorientant certaines actions, notamment en ce qui concerne l'accompagnement technique des exploitants qui représente aujourd'hui près de 30 % des aides accordées.

Par ailleurs, le modèle de rénovation agraire s'inscrit dans un contexte de changement climatique dont il faut tenir compte, qui a un impact visible sur l'agriculture régionale, qui devraient encore s'accroître ces prochaines années.

Le projet de recherche agronomique régional de l'ODARC, élaboré en relation avec les partenaires scientifiques et validé à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en 2023, doit permettre de répondre aux opportunités et aux menaces identifiées, tout en donnant des perspectives de développement aux producteurs à moyen et long terme.

Dans ce cadre, l'ODARC en partenariat avec l'INRAE, l'Université de Corse, le CRVI, l'AREFLEC et Inter Bio Corse a répondu à l'AAP du Programme Corse FEDER-FSE+ 2021/2027 - Objectifs stratégiques 1.1 : « Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ».

Ce projet Agriresilienza a pour objectif de produire des connaissances et des dispositifs d'innovation pour adapter les productions agricoles aux effets du dérèglement climatique et progresser vers l'autonomie alimentaire de la Corse.

Il devrait débuter en mai 2025 et durer trois ans.

Les travaux de recherche appliquée envisagés s'appuient fortement sur les stations expérimentales d'Altiani (élevage, transformation fromagère) et de Migliacciaru (fourrages/céréales).

La mise en œuvre des « Contrats de Coopération Professionnelle Agricole- CCPA » sera poursuivie en 2025, pour permettre la formation et la préparation de l'installation des jeunes agriculteurs, par immersion professionnelle.

Des actions en faveur du développement des circuits courts et de la promotion de l'agriculture corse se poursuivront.

L'étude réalisée en 2024 sur la faisabilité et les modalités de création d'un Marché d'Intérêt Territorial a permis de définir les contours d'un MIT Corse autour de quatre axes : un carreau physique des producteurs combiné à un carreau virtuel, un marché d'anticipation permettant une meilleure planification des productions agricoles en phase avec les besoins des transformateurs et des distributeurs, une organisation mutualisée pour répondre aux besoins de la restauration collective et chercher des opportunités à l'export et enfin, une marque MIT basée sur un cahier des charges assurant la traçabilité des produits corses transitant sur le site.

Les études complémentaires seront menées en 2025, pour permettre l'aboutissement de ce projet qui permettrait un approvisionnement régulier en produits frais, l'organisation des

filières et le lien avec les professionnels (restaurants notamment, commerces, restauration collective...).

A - 3 - 2 L'autonomie énergétique

La transition vers l'autonomie énergétique fixée à horizon 2050 dans le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) est mise en œuvre au travers de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) via les fonds du cadre territorial de compensation, du FEDER, du CPER, de la Collectivité de Corse (aides régionales) et ceux dits du protocole d'accord relatif à la fermeture des deux concessions de GPL.

En application de l'arrêté de la ministre de l'Énergie du 9 octobre 2023 « *fixant la liste des opérateurs pouvant mettre en œuvre des actions de maîtrise de la demande portant sur les consommations d'électricité et les consommations de gaz de pétrole liquéfié* » l'AUE est reconnu en qualité d'opérateur de Maîtrise de la Demande en Energie (MDE). Cette reconnaissance lui permet de mettre en œuvre des primes de MDE dont les budgets sont avancés par la Commission de Régulation de l'Énergie.

L'action de l'année 2025 doit contribuer à l'atteinte de plusieurs objectifs :

❖ **Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement - Politique N33 : Transition énergétique**

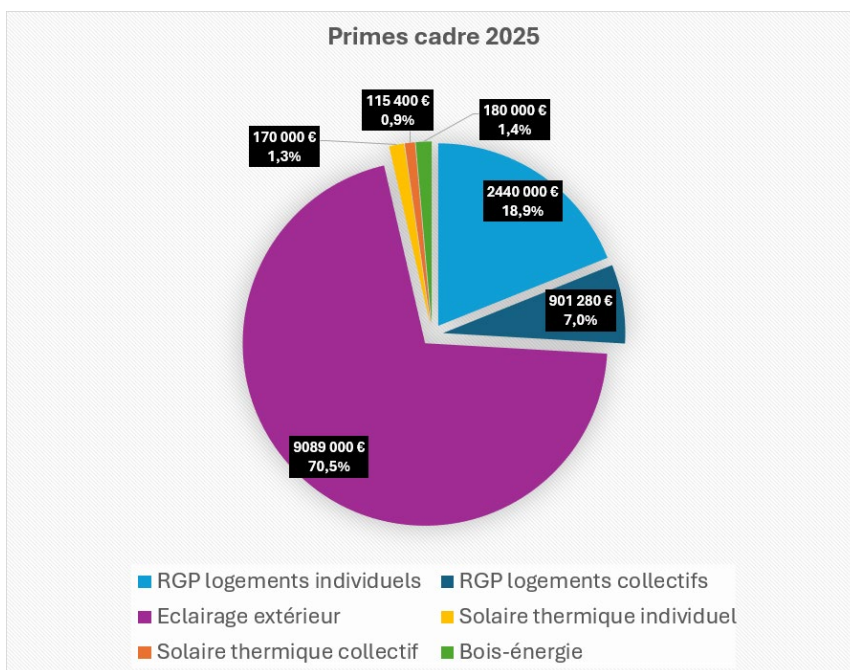
Le projet de PPE révisée a été adopté par l'Assemblée de Corse en mars 2023. Il doit être validé par décret dans le courant du premier trimestre 2025 pour la période 2025-2028. La PPE fera l'objet, en 2025, d'une nouvelle révision qui permettra de couvrir une période de programmation plus longue courant jusqu'à 2035. Cette extension permettra de donner une plus grande visibilité temporelle et financière, plus compatible avec la mise en route des projets les plus structurants dont la gestation et la mise en œuvre peuvent s'étaler sur plusieurs années. Cela concerne notamment les grands chantiers de rénovation prévus dans la PPE et qui sont couverts par le protocole d'accord de 200 M€ signé entre l'Etat et la Collectivité de Corse sur la fin des deux concessions de GPL de la commune d'Aiacciu et de l'agglomération Bastiaise.

❖ **Poursuivre la gestion des primes MDE par l'AUE**

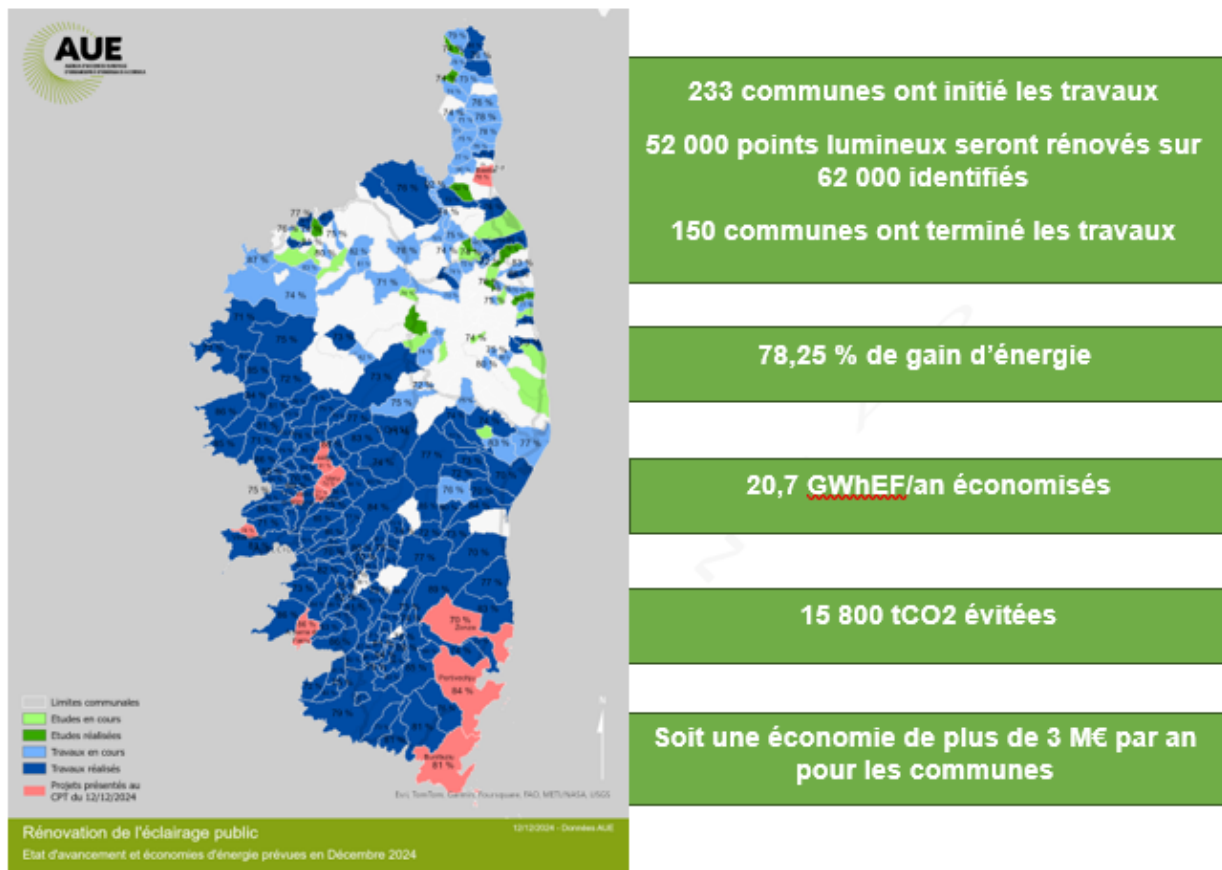
L'article 5 du décret de révision simplifiée N° 2023-554 du 30 juin 2023 puis l'arrêté du 9 octobre 2023 précisent que « *L'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse peut mettre en œuvre, dans le cadre des dispositions du d du 2o de l'article L. 121-7 du code de l'énergie, les 6 actions de maîtrise de la demande en électricité suivantes : « - rénovation globale performante des logements collectifs, notamment sociaux ; « - rénovation globale performante des maisons individuelles ; « - rénovation de l'éclairage public dans le cadre de l'Appel à Projets Régional ; « - bois énergie collectif ; « - solaire thermique "individuel" ; « - solaire thermique collectif. »*. L'AUE est la première, et à ce jour la seule, structure en France, mentionnée dans cet arrêté.

Le programme 2025 relatif aux 6 actions du cadre territorial de compensation de Corse est le suivant :

Actions	Primes cadre 2025	Primes cadre 2025 - 2028
RGP logements individuels	2 440 000 €	21 290 000 €
RGP logements collectifs	901 280 €	15 875 600 €
Eclairage extérieur	9 089 000 €	16 841 000 €
Solaire thermique individuel	170 000 €	1 208 800 €
Solaire thermique collectif	115 400 €	807 300 €
Bois-énergie	180 000 €	756 000 €
TOTAL (M€)	12,9	56,8



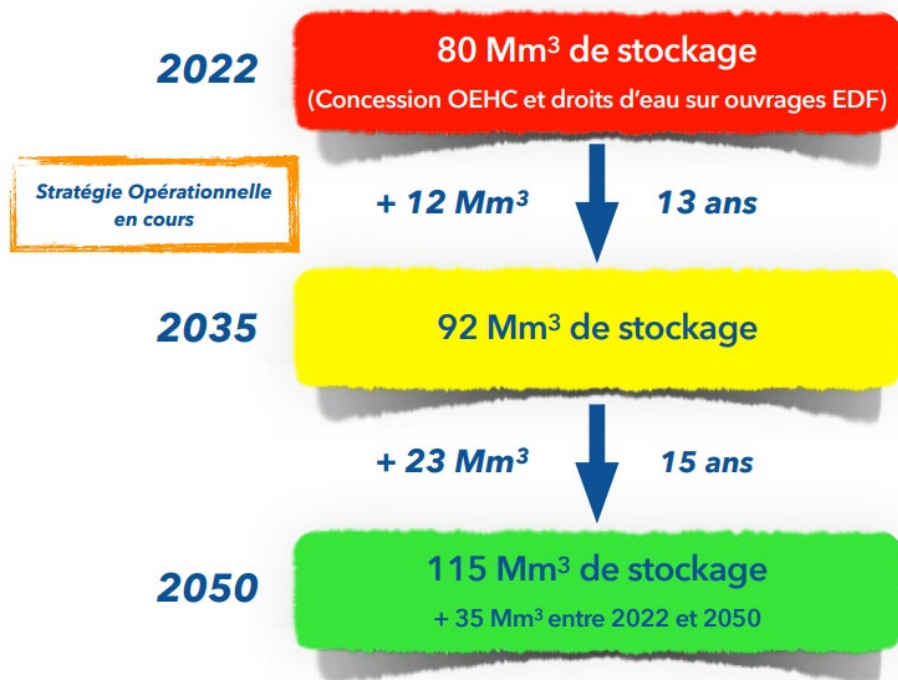
A noter que 2025 doit voir l'opération de rénovation de l'éclairage public de la Corse lancée par l'AUE atteindre un seuil décisif puisque presque toutes les communes de Corse auront engagé, voire achevé, les travaux. (Cf. Carte ci-dessous).



A - 3 - 3 L'autonomie hydraulique

Face à l'accélération du réchauffement climatique, le rattrapage du retard infrastructurel doit se faire dans les délais les plus courts possible avec un objectif de volume de stockage (y compris droits d'eau et ouvrages OEHC) estimé à 115 Mm³ en 2050 contre 80 Mm³ aujourd'hui.

La feuille de route 2022-2035 vise à mettre en œuvre la première phase de rattrapage permettant à l'OEHC d'atteindre de manière progressive 92 Mm³ de stockage en 2035 et intègre donc également, comme attendu, des actions concrètes d'économies d'eau et de sobriété permettant d'économiser près de 5 Mm³ d'eau par an.



L'année 2025 marque la poursuite du déploiement de la stratégie opérationnelle 2022-2035.

Depuis le lancement de la Stratégie Opérationnelle 2022-2035, l'OEHC-Collectivité de Corse ont engagé :

91,7 M€ de travaux sur toute la Corse, dont 41,79 M€ pour la part Collectivité de Corse et 49,91 M€ pour la part PTIC (État).

B - Le déploiement des politiques publiques prioritaires pour la période 2025-2027

Le débat d'orientations budgétaires offre l'occasion de présenter de façon synthétique et dans une projection pluriannuelle les priorités politiques portées par le Conseil exécutif, qui doivent apparaître encore plus clairement en période d'exercice financier contraint.

Il sera renvoyé au rapport d'activités pour disposer d'une vision exhaustive de l'ensemble des actions menées par les services.

C'est ainsi que seront abordés les fondamentaux du projet de société mené par le Conseil exécutif depuis 2021 :

- Construire une société solidaire et inclusive (1) ;
- Construire un modèle économique adapté à la Corse (2) ;
- Poursuivre la construction d'un tourisme durable et maîtrisé (3) ;
- Soutenir et interconnecter les territoires (4) ;
- Protéger l'environnement naturel et sauvegarder des espaces sensibles (5).

B - 1 Construire une société solidaire et inclusive

La construction d'une société solidaire et inclusive est l'une des priorités majeures du Conseil exécutif, qui a fait de la lutte contre la précarité et la pauvreté un axe essentiel de sa politique sociale.

Dans un contexte insulaire marqué par un taux de pauvreté le plus élevé de France métropolitaine (18,3 % contre 14,4 %), une précarité qui touche plus particulièrement les populations les plus âgées et les territoires les plus isolés et un niveau de prix le plus élevé de France, un fort engagement de la Collectivité de Corse, cheffe de file de l'action sociale, est indispensable pour tenter d'endiguer la précarité grandissante et notamment le basculement de certaines catégories vulnérables de population dans la pauvreté.

Depuis la fusion, les différents schémas directeurs élaborés et adoptés par l'Assemblée de Corse sur les différentes politiques publiques sociales (Enfance et famille, personnes âgées, santé, insertion, ...) fixent des objectifs ambitieux dont l'enjeu est de préserver la soutenabilité financière.

Des dispositifs de prévention, de soutien et d'accompagnement ont également été mis en place et déployés pour prévenir et lutter contre les inégalités dès l'enfance, à travers le règlement des aides sociales et médico-sociales (RDA) et le règlement des interventions (RDI), mais également dans le cadre des contrats et conventions conclus avec nos partenaires (Etat, CAF, centres d'actions sociales, associations, ...).

Par ailleurs, la Corse se caractérise par une population âgée, puisque 30 % des habitants (vs 25 % au niveau national) sont âgés de 60 ans ou plus et cette population tend à augmenter rapidement. Selon les projections de l'INSEE, la Corse compterait 21 000 séniors potentiellement dépendants à l'horizon 2030, soit 6 000 personnes de plus qu'en 20215. Cette population est, de plus, caractérisée par un faible niveau de revenu, le taux de pauvreté des personnes âgées étant de 12,5 % contre 8,4 % au niveau national.

Face à cela, la Collectivité de Corse a fait le choix d'une action volontariste et ambitieuse pour affronter le risque et les effets de la dépendance, en proposant une offre de soins et de services à domicile (*Invechjà bè in casa soia*), mais aussi en finançant une offre diversifiée d'hébergement (EHPAD, accueils familiaux, résidences autonomie, habitat inclusif).

Cette politique a bien évidemment un coût substantiel, puisqu'il s'agit là du poste de dépense le plus important du budget social de la Collectivité (plus de 91 M€ en 2024, soit 42% des crédits de fonctionnement du budget social).

La dépense relative aux personnes en situation de handicap est, elle aussi, en forte augmentation, puisqu'elle a progressé de 42 % de 2018 à 2024. Quant à la protection de l'enfance, on constate depuis 2018 un quasi-doublement de la dépense, qui s'explique par le nombre croissant d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (y compris mineurs non accompagnés) et à la complexité croissante des pathologies. Dans une logique de prévention, la santé mentale et le bien-être de l'enfant sont une priorité de la politique de la santé menée par la Collectivité.

En 2025, le budget total de l'action sociale et sanitaire devrait s'élever à une enveloppe d'environ 222 M€, dont 220 M€ de crédits de paiement en fonctionnement, soit à même niveau que le montant des crédits réalisés en 2025, ce qui reflète l'engagement fort du Conseil Exécutif.

2025 sera notamment marqué par :

- L'élaboration de bilans d'exécution d'étape des principaux documents programmatiques (Enfance, autonomie des personnes âgées, logement des personnes en difficulté, ...) permettant de tracer les perspectives à venir et proposant, le cas échéant, les actualisations et modifications nécessaires ;
- La mise en œuvre de la loi Plein Emploi dont les effets sur les allocataires du RSA s'appliquent au 1^{er} janvier 2025 (mise en œuvre du contrat insertion emploi, accompagnement des bénéficiaires par les actions définies au programme territorial d'insertion, système de gouvernance territoriale, ...)
- La mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du contrat local des solidarités, et notamment la concrétisation d'un projet phare : la création d'une maison de retour aux soins pour les publics vulnérables (site des Padule à Aiacciu), en collaboration avec La Croix-Rouge ;
- Concernant la protection de l'enfance, la sécurisation du parcours de l'enfant, le développement de la prévention et la diversification de l'offre d'accueil par la création de deux lieux de vie pour enfants de 3 à 17 ans sur le territoire de la Balagne et de la Punta Suttanaccia et de deux foyers d'accueil d'urgence (environ 20 places : Pumonti et Cismonte), la priorité étant de pouvoir continuer à assumer la prise en charge des enfants, au regard de l'augmentation du nombre de placements et de la complexification des profils et des problématiques ;
- La mise en place d'un groupe de travail sur la thématique de la démocratie alimentaire (suite de la conférence alimentaire de janvier 2022) ;
- L'animation d'un réseau de partenaires autour de l'observatoire des violences faites aux femmes ;

- La création de l'école des cadres de santé à Ajaccio (rentrée 2025) et d'IBODE (infirmiers de bloc opératoire) à Bastia (rentrée 2026) ;
- La poursuite de la réflexion sur le nouveau contexte du travail social et sur la modernisation des accueils et des accompagnements des usagers, amorcée dans le cadre du comité local du travail social.

En matière de santé, au-delà des actions au titre de la protection maternelle et infantile et des dispositifs de lutte contre les déserts médicaux, la trajectoire vers la création d'un centre hospitalier universitaire (CHU) reste le projet phare. Cette trajectoire a été renforcée également par la création de l'école des cadres de santé à Ajaccio et d'IBODE (infirmiers bloc opératoire) à Bastia. Le projet de CHU nécessite encore la poursuite des négociations avec le Gouvernement et la finalisation des travaux conduits en 2022 et 2023, en partenariat avec les acteurs publics et privés du secteur de la santé et l'Université de Corse et poursuivis depuis 2024 dans le cadre d'un comité de suivi.

B - 2 Construire un modèle économique adapté à la Corse

Les principales caractéristiques de l'économie de la Corse, celles d'une économie insulaire, ont été identifiées et nourrissent l'analyse et la construction des outils les plus adaptées depuis plusieurs années, visant à résorber les effets induits des déséquilibres qui y opèrent, notamment :

- La prédominance d'une économie présentielle (au détriment d'une économie plus productive) caractérisée par le rôle majeur joué par le tourisme et le secteur public dans la création de richesses ;
- Une dépendance à l'égard de l'extérieur, tant pour les biens que pour les services, avec une balance commerciale fortement déficitaire ;
- Les surcoûts liés à l'insularité et aux défaillances de marché, qui rendent impérieuse la nécessité de porter l'effort sur une économie de production, en soutenant notamment les filières clefs et émergentes avec un potentiel important ;
- La présence de situations monopolistiques et/ou oligopolistiques suscitées ou confortées par l'insularité et ce y compris dans des secteurs stratégiques (grande distribution, transport, carburant, déchets).

Pourtant, la lecture des seuls indicateurs nationaux ne permet pas de prendre la juste mesure de ces déséquilibres. En effet, l'activité insulaire garde, en termes de croissance, un cap globalement favorable en 2023 et enregistre un rebond de + 4,4 % par rapport à 2019 (sur la base du suivi des heures de travail rémunérées- source INSEE), le PIB par habitant en 2021 (25 600 euros) est inférieur de 12 % à la moyenne des régions de métropole hors Île-de-France.

Au 1^{er} semestre 2024, la Corse affichait un taux de chômage historiquement bas : 6,5 %.

La Corse se distingue du reste de la France par sa dépendance forte aux flux touristiques, une étude de l'INSEE parue en décembre 2021, estimant que la consommation touristique représenterait 36 % du PIB insulaire, contre 7,4 % en France.

Le territoire insulaire est dépourvu de grandes entreprises, en dehors du secteur de la distribution.

Parmi les activités industrielles, le bâtiment et les transports ont une importance notable.

Le secteur de la construction, actuellement le plus menacé, s'impose comme le 2^{ème} pilier de l'économie corse (avec 10 % de la valeur ajoutée, données INSEE).

Cette configuration productive contribue à atrophier les activités industrielles (7 % de la valeur ajoutée) ainsi que l'agriculture, la sylviculture et la pêche (2 % de la valeur ajoutée), en dépit du potentiel direct et indirect de richesse que représente l'enjeu de l'émergence d'une agriculture de production.

Les petites et très petites entreprises représentent une part considérable de l'activité économique et sont généralement caractérisées par une faible rentabilité. Le tissu économique se compose en très grande majorité de très petites entreprises (87 % des établissements actifs employeurs ont moins de 10 salariés fin 2019), moins aptes à résister aux chocs de demande.

L'agriculture compte deux secteurs à fort potentiel d'exportation (agrumes et viticulture) mais ne parvient pas à subvenir aux besoins locaux pour la production de viande, de légumes, de céréales, de plantes fourragères.

La balance commerciale de la Corse est extrêmement déficitaire, déficit qui est loin d'être entièrement comblé par l'activité touristique. L'insularité pèse sur les performances économiques de la Corse en renchérissant les coûts de transport et en limitant, pour les entreprises, les économies d'échelle et les possibilités de croissance sur un marché réduit de 350 000 consommateurs.

Le mix énergétique de la Corse demeure l'un des plus carbonés d'Europe en raison de la production des centrales électriques au fioul et des importations d'électricité produites avec des énergies fossiles.

Les dépenses de recherche et développement représentent moins de 1 % du PIB et sont essentiellement portés par des acteurs publics. L'île est l'un des territoires qui a le plus fortement mobilisé le PGE durant la crise sanitaire (1 Mds €).

Des réussites entrepreneuriales significatives sont à signaler dans le secteur du numérique, de l'industrie agro-alimentaire et de l'aéronautique.

La politique de la Collectivité de Corse vise notamment à soutenir la commande publique, en garantissant un accès équitable à celle-ci à l'ensemble des entreprises et artisans insulaires, dans le respect des règles de la commande publique, et à encourager la structuration des secteurs à forte valeur ajoutée qui sont, outre ceux précédemment cités, les cosmétiques, la robotique, les énergies renouvelables et le nautisme.

Les secteurs de la santé, de l'économie sociale et solidaire et des activités en milieu rural sont aussi particulièrement soutenus, en raison de leurs externalités positives.

La Corse ne disposant pas d'un véritable statut fiscal mais bénéficiant de certaines mesures fiscales (régime fiscal particulier), sans cohérence d'ensemble, leur efficacité économique et sociale reste inégale, tantôt incontestable, tantôt plus discutable, et dans tous les cas à repenser dans le cadre d'une réflexion fiscale globale : TVA minorée sur les travaux et exemptée sur les produits viticoles, droits d'accise réduits pour le tabac, fiscalité dérogatoire pour les successions, crédit d'impôt...

Par ailleurs, malgré une épargne bancaire (hors épargne boursière et assurances-vie) particulièrement fournie, s'élevant à 11,171 Milliards d'euros en février 2024 selon les

données de la Banque de France, les TPE/PME Corses ont un accès toujours réduit au crédit bancaire et les sources de financement alternatifs ou de financement en fonds propres restent anecdotiques, ce qui réduit considérablement les capacités d'investissement privé et donc la création d'entreprises de taille intermédiaire (étude Teritéo sur les instruments financiers, 2023).

Le rôle prépondérant des activités touristiques dans le modèle de développement a toutefois pour incidence de créer une forte saisonnalité de l'emploi. Ainsi, une étude de l'INSEE estime qu'un emploi sur dix relève du tourisme, contre 4 % en moyenne en France. Or ces emplois saisonniers sont souvent des facteurs aggravants de précarité, alors que la Corse présente un taux de pauvreté parmi les plus élevés de France.

L'île est ainsi engagée dans une **croissance appauvrissante**, fortement dépendante de l'extérieur génératrice de déséquilibres, d'inégalités sociales et territoriales, et de dégradation des ressources environnementales.

L'enjeu consiste donc de passer de ce modèle à un modèle de développement durable équilibré, adossé à une économie de production, créateur de richesses, valorisant les atouts environnementaux et la biodiversité de l'île, et les redistribuant dans une logique d'équité sociale et territoriale.

Il faut pour cela prendre en compte des contraintes objectives, notamment liées à l'insularité : celle-ci génère des surcoûts d'ordre économique, faisant notamment peser sur les entreprises l'éloignement géographique, l'étroitesse du marché, les incertitudes d'approvisionnement, contrariant leur compétitivité.

L'ensemble des outils et des politiques publiques de la Collectivité de Corse, directement ou via l'ADEC, doivent donc répondre aux besoins du tissu insulaire, en développant des outils pertinents à l'intérieur d'une cohérence d'ensemble, conformément au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I), dans sa version révisée par l'Assemblée de Corse le 1^{er} juillet 2022, Ecumunia 2030. Le document constitue le cadre prescriptif de l'action économique de la Collectivité de Corse et de son agence de développement, mais également de toutes les collectivités infrarégionales sans distinction.

En 2025, les actions d'appui à la transition d'un modèle de consommation vers un modèle de production plus diversifié, plus inclusif pour combattre toutes formes de précarité, plus durable se poursuivront.

B - 3 Poursuivre la construction d'un tourisme durable et maîtrisé

Conformément au schéma d'orientation pour le développement touristique (SODT), annexe 8 du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC), la Collectivité de Corse et l'Agence du Tourisme pour la Corse œuvre pour « *un tourisme durable fondé sur l'identité et largement réparti sur l'année et sur les territoires* », dans une « *démarche d'ensemble du PADDUC qui est celle d'une dynamique de développement en accord avec les enjeux environnementaux et une identité culturelle forte.* »

C'est ainsi que se poursuivront en 2025 les actions en faveur de :

- ❖ La diversification de nos marchés par l'accroissement des visiteurs étrangers tout en maintenant le flux domestique. Les marchés étrangers à fort potentiel de

développement (Allemagne, Suisse, Autriche) étant vecteurs d'une dépense unitaire plus importante, et constituent surtout une clientèle intéressée par des visites en dehors de la saison estivale ;

- ❖ L'étalement de la saison touristique par une meilleure fréquentation avant et après la période estivale constitue un objectif majeur pour la Corse qui souffre vraiment de l'hypersaisonnalité ;
- ❖ Une meilleure répartition des flux de visiteurs sur les différents territoires de l'île en mettant l'accent sur les régions de l'intérieur de l'île par la valorisation des atouts naturels et culturels de ces territoires

Le projet d'achat de flux, adopté à l'unanimité en 2024 par l'Assemblée de Corse, consiste à conclure des contrats avec les compagnies aériennes qui s'engageraient à offrir et à exploiter à l'année, à leur risques et périls, un service de transport aérien régulier entre des aéroports situés dans les zones françaises et européennes et les quatre aéroports de Corse.

L'adoption de ce projet s'inscrit dans la continuité des orientations du PADDUC visant à promouvoir un tourisme responsable et durable et mieux réparti sur l'année et sur l'ensemble des territoires. Il s'inscrit également dans la volonté affirmée de la Collectivité de Corse de mettre en œuvre sa vision stratégique dans le domaine des transports externes et du développement économique, et reflète la capacité de la Collectivité de Corse et de ses partenaires à proposer des solutions innovantes, tout en défendant les intérêts propres de la Corse, et de ses acteurs économiques et sociaux, en intégrant les enjeux liés à l'évolution des modèles économiques et touristiques et à une concurrence toujours plus forte et diversifiée.

Sous réserve de l'instruction en cours avec la direction générale de l'aviation civile (DGAC), le dispositif pourrait être opérationnel en 2025, pour une période de 4 ans.

B - 4 Soutenir et interconnecter les territoires

Le développement durable des territoires, ruraux et urbains, montagneux et littoraux, nécessite une politique stimulant l'attractivité des territoires, accompagnant les initiatives locales, publiques et privées, et renforçant la solidarité territoriale par le biais d'actions à la fois structurantes et innovantes, d'équipements et d'assistance technique administrative ou financière, aux collectivités.

L'ensemble des actions est toujours exercé, avec les acteurs et partenaires, à l'aune du changement climatique et de la gestion des risques associés, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité insulaire, dans un contexte marqué notamment par les fractures économiques, sociales, le changement climatique et vers plus d'autonomie.

Il s'agit d'accroître la qualité de vie des corses et l'attractivité de chacun des territoires, en privilégiant les actions structurantes et celles de proximité, au service des populations et des écosystèmes, dans un souci permanent de préservation et valorisation des espaces et des ressources naturelles.

Le montant des crédits ouverts au bénéfice des communes par la dotation quinquennale sur la période 2020-2024 reflète ce choix politique fort, en faveur du soutien aux territoires.

A l'instar des années précédentes, la Collectivité de Corse poursuit sa politique globale d'appui au développement des territoires en faveur des territoires ruraux, de montagne et de l'intérieur, en lien avec le Comité de Massif.

L'année 2025 sera marquée par l'adoption du Schéma de Développement Urbain Durable (SDUD) à la suite d'une large concertation avec les territoires concernés, permettant de définir et de mettre en œuvre une véritable politique publique à destination des territoires urbains.

Concernant l'appui aux territoires de l'intérieur et de la montagne, le premier Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif de Corse (SADPMC) adopté à l'unanimité en février 2017 devra être révisé, en concertation avec l'ensemble des acteurs prévue au 1^{er} trimestre 2025. Il visera à mieux préciser les enjeux et répondre de manière plus efficace aux besoins des territoires de montagne et de l'intérieur.

Les cadres d'interventions relatifs aux politiques publiques en faveur du soutien aux territoires (aide aux communes, au logement, aux territoires de montagne) seront révisés, mais toujours avec la volonté de poursuivre l'effort de la Collectivité de Corse dans ce domaine.

C'est d'ailleurs dans cette perspective que des travaux de concertation ont également eu lieu et se poursuivront avec la Chambre des Territoires, instance de dialogue privilégiée pour mieux connaître les attentes des élus locaux, en adéquation avec les moyens de la Collectivité de Corse, quant aux perspectives d'évolution des dispositifs d'aides de la Collectivité de Corse.

L'instance permet la prise en compte de la diversité des territoires dans la définition, et la mise en œuvre des politiques publiques. Elle s'est fixée comme objectif global de rendre plus efficace la territorialisation des politiques publiques de la Collectivité de Corse.

Île-montagne, la Corse dispose d'un territoire d'une grande richesse et d'une grande hétérogénéité. La Collectivité doit œuvrer pour mieux permettre les échanges, les déplacements, réduire les fractures. A cette fin, elle doit notamment intervenir sur les infrastructures stratégiques.

L'année 2025 sera marquée par une réorganisation administrative, afin de donner à la structure une fonction de pilotage des interconnexions de transports dans les domaines externes (aérien et maritime) et internes (routes, réseau ferré, transports routiers).

A cette fin, **l'établissement d'outils programmatiques** constitue une priorité : nouveau Plan Pluriannuel d'Investissements Infrastructurels, faisant apparaître l'étendue des actions portées en maîtrise d'ouvrage par la Collectivité de Corse mais aussi en lien avec les opérateurs, notamment la CCIC, dans les domaines routiers (modernisation et maintenance du réseau), ferroviaires, portuaires, aéroportuaires, numériques voire des bâtiments.

Il s'agira également d'acter en 2025, de manière opérationnelle, le rattachement de la CCIC à la Collectivité de Corse (via les deux SMO portuaires et aéroportuaires créés fin 2024 ou, par voie législative, via la création d'un EPIC).

Plus généralement, la Collectivité souhaite poursuivre son travail d'optimisation des infrastructures de services et de transports, indispensables outils de cohésion territoriale et sociale.

B - 4 - 1 Les infrastructures routières

Les infrastructures routières constituent un enjeu stratégique pour notre Collectivité. Les dimensions techniques autant que financières relatives à leur modernisation, leur sécurisation ainsi que leur entretien sont un aspect central de l'action de la Collectivité.

Pris sous l'angle d'enjeux plus politiques et sociétaux (intermodalité, aménagement du territoire, adaptation au changement climatique...), les infrastructures routières recèlent dans leur évolution propre des questionnements nouveaux, extrêmement importants pour l'avenir.

Enfin, les routes seront mieux appréhendées du point de vue des usages et perceptions. Pour des raisons qui tiennent à l'histoire, la géographie et la sociologie, les Corses y passent en effet beaucoup de temps.

Or de nombreux enjeux se greffent autour de ce temps passé à se déplacer : anticipation du trajet, gestion des aléas, regard sur les travaux d'investissement et d'entretien mais aussi sur les objets qui façonnent l'environnement du réseau (signalétique par ex.).

L'infrastructure routière en tant qu'objet social et patrimonial doit permettre :

- Le renforcement de l'information routière pour une amélioration du service aux usagers, à partir notamment du recours au numérique : à cet égard, un site inforoutes sera prochainement mis en ligne permettant d'informer en temps réel les usagers de la route des travaux en cours, de la survenance d'incidents et leur impact sur la fluidité du trafic ;
- L'affirmation de la dimension sociale et patrimoniale du réseau routier ;
- La valorisation de l'engagement de l'institution et des services (qui passe également par une communication adaptée) en faveur d'un aspect essentiel du quotidien des Corses.

Pour une meilleure appréhension spatiale de l'action de la Collectivité, seront notamment poursuivis ou engagés en études et/ou travaux en 2025 :

- Les opérations de désengorgement du Grand Aiacciu (démarrage de la section 1 de la Pénétrante d'Aiacciu, poursuite des études de la 2x2 voies Giratoire de la Gravona/Mizana),
- La poursuite de la piste cyclable entre Aiacciu et Bastilicaccia,
- L'aménagement des carrefours de Vulpaghja, Piscia Rossa, Picchju,
- Finalisation des études relatives à la dénivellation du carrefour de Tragone à Biguglia avant démarrage des travaux début 2026,
- La poursuite des travaux de la voie nouvelle Bastia - Furiani,
- La poursuite de l'opération de rénovation du tunnel de Bastia,
- Les opérations de sécurité sur plusieurs carrefours en Piaghja Orientale,
- Les opérations de créneaux de dépassement sur les axes Aiacciu-Bastia (Vizzavona, Tavera) et Aiacciu-Prupia (Casalabriva),

- Poursuite des études de déviation d'Ulmetu, Santa Lucia di Portivechju et Venacu,
- La poursuite des travaux de l'opération de revitalisation du territoire de Pruprà,
- La poursuite de la modernisation du réseau secondaire (ex-RD 268 - réfection de la section de la Madunina à Santa Lucia di Tallà, ex-RD 302 - réfection de la chaussée sur 7 km, ex-RD 413 à Sant'Antoninu).

Par ailleurs, la Collectivité poursuivra l'action engagée en matière d'aménagement de traverses d'agglomération dans le respect de ses orientations stratégiques (notamment Venacu, Vivariu, Aucciani, Livia, Santa Lucia di Muriani, Sartè, E Ville di Petrabugnu).

La Collectivité de Corse poursuivra également sa politique de maintenance du réseau avec un effort particulier :

- Sur les sections fortement impactées par les dernières intempéries notamment sur l'ex-RD84,
- En poursuivant l'utilisation de techniques nouvelles en termes de revêtement de chaussée (Ex-RD 255/255A dans le bas Taravu).

L'instauration d'un règlement de voirie unique en 2025 permettra de résoudre les difficultés tenant au maintien de pratiques différenciées sur le territoire. Il constituera le cadre de référence en matière d'occupation du domaine public routier, de droits et obligations des riverains.

B - 4 - 2 Les infrastructures portuaires et aéroportuaires

La Collectivité poursuivra ses actions de mise aux normes, de sécurisation et de développement de nos infrastructures. En 2025, les principales opérations d'investissement, en études et/ou travaux menées seront :

- La poursuite des études de protection du seuil 02 de l'aéroport d'Aiacciu ;
- Des aménagements côté ville de l'aéroport d'Aiacciu ;
- La finalisation des travaux de réhabilitation de l'apponement St Joseph à Aiacciu ;
- La poursuite des études portant sur le devenir du port de Calvi ;
- La poursuite des opérations programmées sur les ports de pêche du Cismonte ;
- L'accompagnement des opérations menées par notre concessionnaire la CCIC.

B - 4 - 3 Les transports routiers

La Collectivité poursuit son action de gestion et d'optimisation des lignes de transports scolaires et interurbains.

En 2025, plusieurs actions phares seront lancées :

- L'établissement d'un schéma de cohérence territoriale en collaboration notamment avec les communautés de communes,

- La relance des marchés de transports scolaires en Cismonte.

B - 4 - 4 Les infrastructures ferroviaires, chemins de fer et mobilité

Dans ce secteur également, la Collectivité achèvera, à travers l'action de l'EPIC CFC, son opération majeure, la Commande Centralisée de la Voie Unique (CCVU). Elle poursuivra sa politique de modernisation et de mise en accessibilité des gares (Aiacciu, périurbain bastiais) et haltes et de réhabilitation des ponts (Ascu, Muzile, Albanu, Casamozza et Prunelli).

La Collectivité de Corse poursuivra ainsi en 2025 son engagement avec l'EPIC CFC pour assurer la politique stratégique des transports ferroviaires de l'île.

B - 4 - 5 Une connexion numérique optimisée

Les orientations budgétaires 2025 en matière de transformation numérique de la Corse s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique stratégique (Smart Isula), adopté en 2022 par l'Assemblée de Corse.

En matière d'infrastructures, l'exercice budgétaire 2025 correspond à une période charnière marquée par :

- 1) La fin de la construction du réseau très haut débit pour la Corse et donc la fin du versement de la subvention publique consentie (d'un montant total de 52 M€).
- 2) La fin programmée de deux Délégations de service public, celle du réseau haut débit de la Corse signée en 2005, celle de l'exploitation du lien Corse Continent signée en 2011.
- 3) Le ralentissement des investissements des opérateurs dans le cadre du Newdeal mobile signé avec l'Etat en matière de couverture téléphonie mobile,
- 4) L'attribution d'une nouvelle délégation de service public portant sur un socle d'infrastructures souveraines pour la Corse qui reprendra les infrastructures des deux DSP qui se terminent et le nouveau câble sous-marin acquis fin 2023.

B - 5 Protéger l'environnement naturel et sauvegarder des espaces sensibles

B - 5 -1 La forêt et la prévention des incendies

La Collectivité de Corse joue un rôle clé dans la politique de prévention incendie et de la forêt. Après l'adoption du programme forêt bois par l'Assemblée de Corse en décembre 2023, les actions se poursuivent. La politique de prévention incendie et de protection des citoyens est également servie par les partenaires historiques et déterminants, les Services d'Incendie et de Secours (SIS) Pumonti et Cismonte.

L'année 2025 sera marquée par de nouvelles conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles empreintes de la volonté de convergence des pratiques et vers un établissement partenaire unique, sans préjudice du lien de proximité nécessaire à leurs actions.

B - 5 - 2 La protection des espaces naturels

Le **schéma territorial des espaces naturels sensibles de la Corse 2025-2034 (STENS)** validé à l'unanimité en Assemblée de Corse, lors de sa séance du 31 janvier 2025, fixe les grandes orientations pour les 10 prochaines années en matière de stratégie foncière, de stratégie d'aménagement et d'ouverture au public, d'optimisation de la gestion en conciliant usages et préservation et de promotion de la gouvernance.

L'Office de l'environnement, Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica (UAC), déploie depuis le mois de novembre 2023 le réseau Natura 2000 terrestre en Corse, tel que le prévoit la loi 3DS.

En 2025, une attention particulière sera portée à la rédaction et la validation des différents documents de planification territoriale composant la Stratégie Territoriale de la Biodiversité (STB) (Stratégie Territoriale sur les Aires Protégées (STAP), Stratégie Territoriale relative aux espèces exotiques envahissantes). Le développement des politiques en matière de chasse (avec accompagnement juridique aux propositions de loi), et la montée en puissance de la prise en charge de la politique Natura 2000 seront également des priorités pour 2025.

Concernant les milieux naturels, la mise en œuvre des programmes de connaissances et de gestion des zones humides (programmes mares temporaires, lagunes...), la réalisation de diagnostics écologiques sur les zones humides et l'activité du pôle relais lagunes méditerranéennes se poursuivront. La rédaction de la « stratégie zones humides » édictée par le SDAGE sera finalisée et les plans de gestion stratégiques zones humides devront être mis en œuvre à l'échelle des territoires à enjeux ciblés par la stratégie.

Pour la faune sauvage se poursuivront, en 2025, les actions de suivi des Plans Nationaux d'Actions (chiroptères, tortue d'Hermann...) et des programmes territoriaux (cerf...).

En matière de biodiversité végétale, le conservatoire botanique nationale de Corse poursuivra les actions engagées dans le cadre du développement de la marque « corsica grana » ainsi que l'ensemble des missions relevant de l'agrément national.

Au titre de la préservation de la biodiversité marine, les actions mises en application pour la protection de la posidonie se traduiront notamment par le suivi du Réseau de Surveillance de la posidonie (RSP), les opérations d'artificialisation du milieu naturel et le financement de projets concernant par exemple les substrats meubles. En 2025, l'UAC poursuivra également ses actions de prévention et de lutte contre les espèces envahissantes dans le cadre du réseau ALIEN corse ainsi que ses actions de lutte antipollution (certification port propre, formation des agents portuaires, exercices « antipollution...).

Le réchauffement climatique menace également la biodiversité. A ce titre, l'Assemblée de Corse a approuvé le 20 décembre 2024 le plan territorial de lutte contre le crabe bleu, décliné autour des cinq axes prévus par la stratégie nationale. Il permettra à la Collectivité de Corse, gestionnaire des étangs de Biguglia, Palu et Urbinu, grâce à un partenariat renforcé avec les pêcheurs, de pratiquer des campagnes de pêche ciblée qui auront vocation à limiter l'expansion du crabe bleu.

Des actions en faveur de la gestion de la fertilité des sols et de la promotion de pratiques agro-écologiques seront mises en œuvre dans le cadre du PSN (FEADER) au travers de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et d'un renforcement de la collaboration entre l'ODARC et l'OEHC, pour concrétiser l'équipement en réseau d'irrigation de petits périmètres de projets (PDRC et PSN).

Le dispositif en faveur de l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (PSN) sera poursuivi, afin de soutenir les apiculteurs au regard de leur rôle primordial au service de la biodiversité. De même, compte tenu des enjeux liés aux économies en matière d'utilisation de l'eau dans les pratiques culturales, une MAEC visant à accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leur gestion de l'irrigation sera mise en œuvre en 2025 dans le cadre du PSN.

En parallèle, les mesures visant à la protection vis-à-vis de la faune sauvage (biosécurité des élevages), à la lutte sanitaire (plans paratuberculose, tremblante, Aujesky, FCO, etc.), au renforcement des schémas de sélection et de diffusion des races locales, y compris de l'abeille corse, socles de la biodiversité et au développement des activités de production de plants en Corse pour les filières végétales seront également consolidées.

L'ODARC poursuivra son accompagnement des communes dans le cadre de la lutte contre les incendies (opérations de débroussaillage légal)

Les risques liés à l'activité humaine doivent également être prévenus au regard de la fréquentation croissante sur les sites emblématiques de l'île, en conciliant l'accueil du public, la satisfaction des usagers et la préservation du patrimoine paysager.

Il appartient à l'UAC de rechercher une meilleure articulation entre la gestion des flux, leurs retombées et la nécessaire ouverture aux publics car cette problématique est devenue un enjeu régional, national autant qu'international. La démarche globale d'évaluation et de gestion des flux se poursuivra en 2025, sur les sites pilotes mais aussi en mettant en œuvre une phase plus opérationnelle d'aménagement.

Les actions de suivi mises en œuvre sur la montagne Corse se poursuivront, autour des trois secteurs stratégiques que sont la Forêt de Bonifatu, Bavedda et de la Restonica.

Un plan en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable est en cours d'élaboration, afin de structurer le partenariat avec les associations intervenant les de secteur.

En complément des dispositifs déjà existants (FEAMPA, de minimis et dispositifs ponctuels liés au COVID ou aux événements climatiques notamment), l'UAC apportera son soutien à l'ensemble de la profession dans le cadre de mesures spécifiques et adaptées destinées à renforcer l'accompagnement financier dédié à la pêche insulaire avec pour objectif essentiel de pérenniser le métier de pêcheur, et, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la pêche corse, l'UAC et la Collectivité de Corse ont développé des solutions innovantes destinées à renforcer l'accompagnement financier et l'offre de formation.

B - 5 - 3 Les déchets

La mise en œuvre du plan territorial de prévention et de gestion des déchets (PTPGD) et du plan territorial d'actions en faveur de l'économie circulaire (PTAEC) approuvés par l'Assemblée de Corse le 25 juillet 2024 constitue la priorité de l'exercice 2025.

Le PTPGD, outil unique de planification de l'ensemble des déchets produits en Corse, s'articule autour de huit orientations stratégiques majeures basées sur un principe fondamental, celui de la gestion publique des déchets. A ce titre, l'UAC, qui a la responsabilité de piloter le PTPGD, apportera son soutien à l'ensemble des structures publiques qui s'engageront en faveur d'une gestion vertueuse et pérenne des déchets en développant et optimisant la collecte de proximité et le tri à la source, augmentant la valorisation matière et organique, développant une filière de traitement des déchets résiduels, renforçant la lutte contre les dépôts sauvages ; tout en favorisant les actions destinées à créer du lien entre les territoires et les actions de sensibilisation afin d'améliorer les pratiques des professionnels.

En matière d'économie circulaire, les actions de développement et de promotion de l'intégration de l'économie circulaire se poursuivront auprès des acteurs économiques et des collectivités locales afin de favoriser la transition écologique et la politique de réduction des déchets à la source.

Les actions de sensibilisation et de promotion s'amplifieront en 2025 auprès de cibles prioritaires (BTP, agroalimentaire), principaux acteurs de l'économie locale et producteurs de déchets à partir d'actions planifiées dans le cadre d'opérations de promotions opérées par les services de l'OEC et les acteurs « relais » déterminants dans la mise en œuvre de la stratégie économie circulaire.

Afin de concrétiser cet engagement politique fort, l'Assemblée de Corse, sous l'impulsion du Conseil exécutif, a introduit une orientation fondamentale qui définit le cadre économique, juridique et technique de la déclinaison opérationnelle, par l'ensemble des acteurs, de la gestion des déchets en Corse : en cas de gestion externalisée des déchets, tout recours à un partenariat privé (partenariat public-privé ou marché public) impliquant, compte-tenu des spécificités locales de la Corse tenant notamment à son insularité, un investissement de personnes publiques (dont la Collectivité de Corse) devra impérativement s'inscrire dans un équilibre financier admissible incluant **une logique de bénéfice raisonnable** de l'opérateur privé et de retour sur investissement.

Les collectivités devront ainsi s'assurer que les partenariats privés excluent les surprofits au détriment de la personne publique. Des mécanismes contractuels pertinents permettant de contrôler et encadrer la rémunération de l'opérateur privé devront ainsi être mis en place (par exemple : clause de retour à meilleure fortune, clauses de réexamen de prix, clause réduisant la durée du contrat à la durée de l'amortissement, clause de contrôle annuel obligatoire comptable et financier, clause pénale et résolutoire en cas d'irrespect total ou partiel).

Le recours à un partenariat privé, pour la gestion des déchets, doit en outre s'inscrire dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence afin d'assurer le bon fonctionnement du service et la bonne utilisation des deniers publics. Les collectivités devront conserver la maîtrise des activités liées à la gestion et à la valorisation des déchets dont elles ont la charge par

l'exercice d'un contrôle permanent sur l'exécution technique et financière du service externalisé.

Conclusion

Le présent document d'orientations budgétaires a vocation à être présenté devant l'Assemblée de Corse et débattu par celle-ci.

Au terme de ce débat, je vous propose de prendre acte du rapport sur les orientations budgétaires 2025.